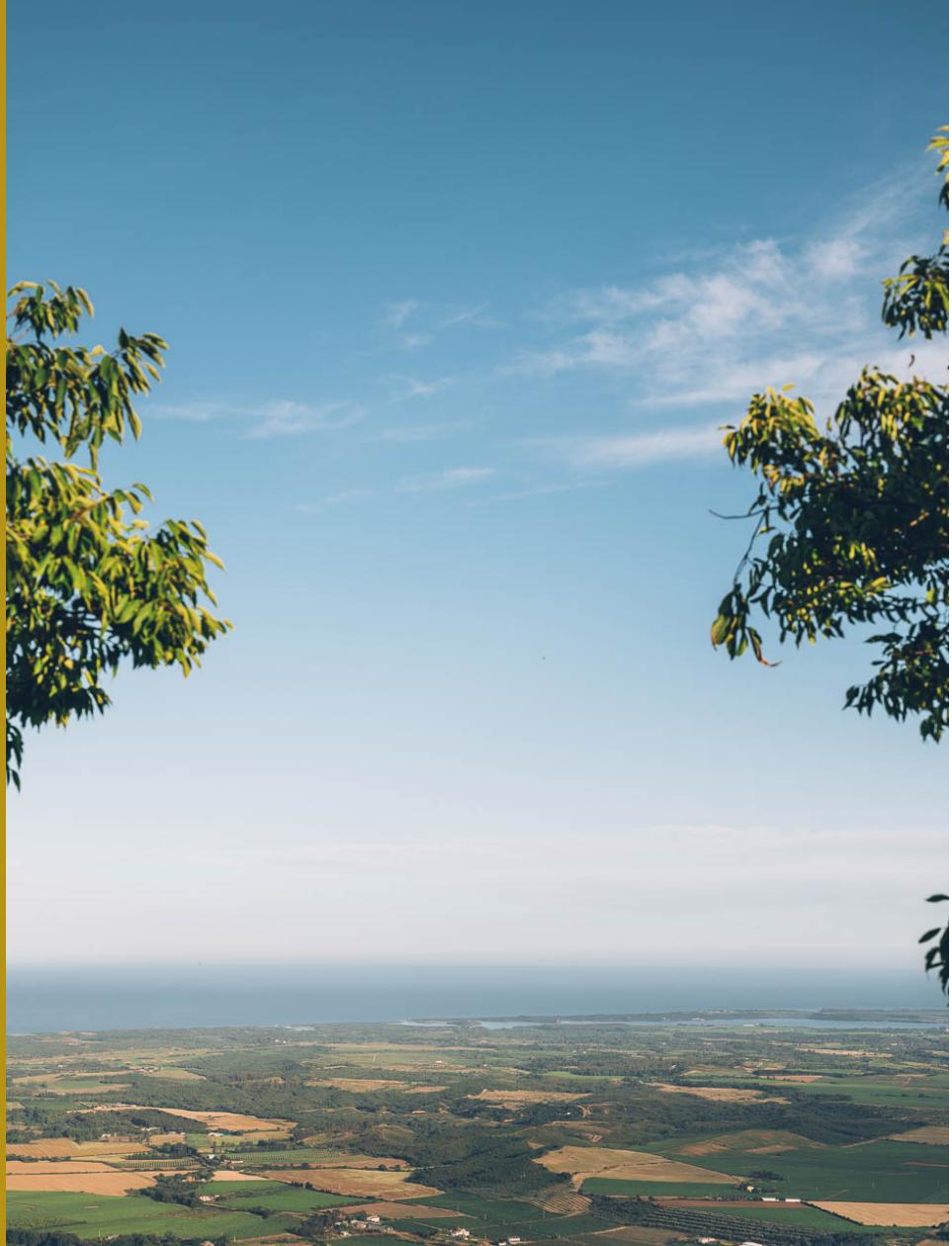


2023

Communauté de
communes
Fium'Orbu Castellu



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets



Fium'OrbuCastellu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMUNITÀ DI CUMUNE

SOMMAIRE

Avant-propos	3
SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2023	4
Chapitre 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
LE TERRITOIRE	5
LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT.....	5
Répartition des compétences.....	5
Le pôle technique déchets	6
Les différents déchets pris en charge sur le territoire.....	7
Les différents modes de collecte par déchets.....	7
Chapitre 2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	9
INDICE DE RÉDUCTION.....	9
LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	10
Les actions de prévention réalisées en 2023	11
1/ Actions de prévention et de sensibilisation	11
Action 1 : Opérations de sensibilisation au tri en porte à porte	11
Action 2 : Distribution de sacs jaunes	11
Action 3 : Sensibilisation au tri et à la prévention des déchets dans les écoles.....	12
Action 4 : Permanences sensibilisation au tri dans les villages de montagne : « Le giru du tri »	13
Action 5 : Boîte à livres	13
Action 6 : Accompagnement Eco évènements	14
Action 7 : Éco-mégot tournées des rivières et des plages.....	14
Action 8 : Animation centre de Loisirs.....	15
Action 9 : Opération refus de collecte	15
Action 10 : Tournées des campings	15
Action 11 : Opération de communication sur les réseaux sociaux :.....	16
Action 12 : Sensibilisation de l'association don du sang plaine orientale.....	16
2/ Actions structurantes	16
Action 13 : Redevance spéciale et formation des professionnels de la restauration au tri :.....	16
Action 14 : PLPDMA	17
Chapitre 3 LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	18
L'ORGANISATION DES COLLECTES	18
Les consignes de tri sur le territoire	19

Les modes d'exploitation & fréquences	18
Les équipements disponibles	19
LES DÉCHÈTERIES	20
Chapitre 4 LA COLLECTE DÉCHETS : BILAN	22
L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DEPUIS 2016	22
LA RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS	22
TONNAGES PAR FLUX.....	24
Chapitre 4 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	28
L'ORGANISATION DU TRAITEMENT	28
Les caractérisations.....	28
RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE	29
Chapitre 5 INDICATEURS FINANCIERS	30
LE S COÛTS GLOBAUX DU SERVICE	30
Dépenses et recettes globales 2023 inscrites au CA	30
LE COÛT DU SERVICE DECHETS	30
FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS	31
Charges et produits.....	32
LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT.....	33
LES COÛTS AIDÉS.....	34
LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX.....	36
Chapitre 6 BILAN & PERSPECTIVES	37
BILAN 2023	37
PERSPECTIVES 2024	37
ANNEXES	38
Abréviations	38
Glossaire.....	38

AVANT-PROPOS

Une obligation réglementaire

Dans le cadre de la loi Barnier du 2 février 1995, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou maire de commune doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont il a la charge (collecte et traitement ou collecte ou traitement suivant les compétences de la collectivité).

Ce rapport présente, de manière synthétique, les conditions techniques, organisationnelles et financières dans lesquelles a été exploité le service public de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Fium'Orbu Castellu. Il permet d'informer le public sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le volet financier a été réalisé selon les méthodes Matrice et ComptaCoût® proposées par l'ADEME aux collectivités. Cet outil vise à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD). La matrice propose un cadre homogène et standard de présentation des coûts du SPPGD.

La matrice constitue ainsi un outil de suivi et de pilotage de la gestion des déchets qui permet :

- de suivre l'évolution des coûts dans le temps et de mesurer l'incidence de choix techniques ;
- de se situer par rapport à des valeurs de référence et à des groupes de collectivités homogènes et d'identifier ainsi des pistes de maîtrise des coûts ;
- d'orienter la décision politique et technique ;
- de communiquer simplement en interne (services, élus) et aux usagers.

Le rapport sur le prix et la qualité du service déchets est consultable sur le site www.ccfliumorbuscastellu.corsica

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2023

- **13 130** habitants sur les **13** communes
- **2** déchèteries dont une intercommunale
- **42%** C'est le taux de tri du territoire
- **639** kg/hab. de DMA collectés contre **650** kg/ hab. en 2022
- **2 979** composteurs individuels ont été distribués sur l'ensemble du territoire depuis **2016**

Informations clés	Indicateurs	Evolutions par rapport à 2022
Répartition des compétences	Collecte : CCFC en régie pour tous les flux et tout le territoire. Traitement : CCFC pour 11 communes et SYVADEC pour 2 communes (Ventiseri et Chisà).	Néant
Prévention des déchets	593 personnes sensibilisé à la réduction des déchets en sur le terrain et 29 356 via des campagnes de communication et de sensibilisation.	Rédaction d'un nouveau programme de prévention 2024-2030 en cours.
Tonnages collectés tous types de déchets confondus	En 2023, 8 388 tonnes de DMA (hors gravats et VHU) ont été collectés sur le territoire ce qui représente 639 kg/ habitants.	Cela représente -1 % par rapport à 2022.
Tonnages traités, tous types de déchets confondus par mode de traitement principaux	Stockage (<i>OM et tout venant</i>) : 4 942 t soit 376 kg/hab. Valorisation/recyclage : 3 516 t soit 268 kg/hab. (Hors gravats et VHU)	Stockage : -0.5 % par rapport à 2022. Valorisation/recyclage : -2 % par rapport à 2022 (3 597 T soit 275 kg/hab).
Structure du coût : coût du service public et financement	Le service déchets coûte 2 584 859 € il est couvert par le financement à hauteur de 45 % .	En 2023 le coût aidé HT est de 2 304 599 € soit 175.5 € / habitants contre 2 222 293 € soit 170 €/hab. en 2022.
Evènements marquants en 2023	Plus de 960 personnes et 560 élèves sensibilisés	Une équipe d'ambassadrices du tri qui a permis d'intensifier les actions de prévention sur le terrain

Chapitre 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LE TERRITOIRE

L'intercommunalité Fium'orbu Castellu est composée de 13 communes. Elle s'étend de la mer Tyrrhénienne à l'Est au massif du Monte Renosu à l'Ouest sur un territoire de 635Km². Sa densité de population est faible : 20 habitants au km², les zones de montagne atténuant le peuplement du littoral.

En 2023, elle abrite 13 130 habitants, huit sur dix résidents à Ghisonaccia, Ventiseri et Solaro.

Sa croissance démographique se fait au même rythme que celle de la région.

Située sur la plaine orientale, l'EPCI a une économie fortement tournée vers l'agriculture :

agrumes, vignes, kiwis... Le BTP y est également plus développé qu'au niveau régional tout comme l'industrie, notamment agroalimentaire et énergétique. Avec sa façade maritime et ses zones montagneuses propres aux randonnées, l'intercommunalité attire de nombreux touristes. Elle dispose de 7 700 lits touristiques marchands, soit 5 % de l'offre régionale. Cet hébergement est surtout centré sur les campings.

On y trouve trois types d'habitats (*données INSEE*) : touristiques et denses, mixtes et rural.

À noter : la population sur le territoire connaît de fortes variations durant la saison estivale, ce qui a une incidence sur la production globale de déchets et l'organisation du service de collecte.



85 % des communes du territoire sont considérées comme touristiques

13 130 habitants (INSEE 2022)

LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

Répartition des compétences

La Communauté de communes gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur son territoire. La compétence collecte est gérée en régie. La compétence traitement est exercée en partie en prestation de service par le

biais d'une entreprise privée et pour les communes de Ventiseri et Chisà par le biais du Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse (SYVADEC).

Le SYVADEC assure :

- le tri et la valorisation du verre et des recyclables secs (papiers, emballages, cartons) issus des déchets ménagers ;
- le traitement des déchets collectés dans les déchèteries (sauf le bois, les déchets verts, les métaux et le gravats de celle de Prunelli).
- la gestion de la déchèterie de Ventiseri ;
- le traitement des déchets (OM et tri) collectés sur les communes de Ventiseri et Chisà.

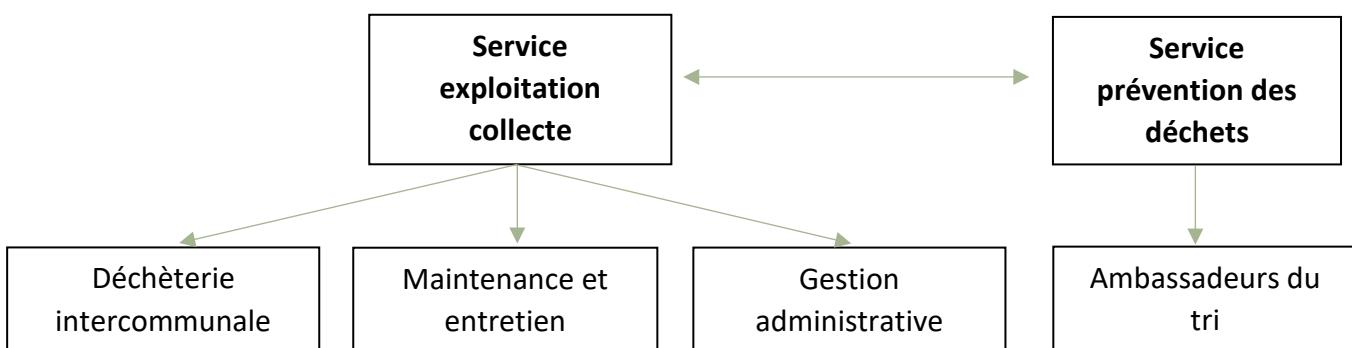
La Communauté de communes Fium'Orb Castellu assure :

- la collecte de chacun des flux d'apports volontaires ;
- l'installation et la gestion des équipements de pré-collecte (bacs et bornes) ;
- la gestion de la déchèterie de Prunelli ;
- l'organisation des filières tout-venant, bois, déchets verts, métaux de la déchèterie de Prunelli.

Le pôle technique déchets

Au sein de la Communauté de communes, c'est le pôle technique déchets qui organise le service public de gestion des déchets sur le territoire. Il est composé de 2 agents administratifs, de 25 agents techniques et d'un chargé de mission prévention des déchets. Durant la saison estivale, les contraintes de service et les spécificités locales nécessitent aussi le recours à l'emploi de saisonniers en appui des agents titulaires.

Organisation du pôle technique déchets en 2023



Les différents déchets pris en charge sur le territoire

Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

- **des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages, papiers, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- **des Déchets Occasionnels** (déchets issus des déchèteries) qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.



L'ensemble de ces déchets (OMA + déchets occasionnels) sont pris en charge sur le territoire de la Communauté de communes Fium'Orbu-Castellu.

Les différents modes de collecte par déchets

Les collectes spécifiques :

• La collecte des cartons

Un réseau de 40 bornes aériennes en PAV de collecte des cartons bruns a été déployé à destination des particuliers et des professionnels. Dans un souci à la fois économique et environnemental, ce sont d'anciennes bornes PAV de tri qui ont été transformées par un ferronnier en bornes dédiées aux cartons.

• La collecte des encombrants

Les déchets occasionnels dits « encombrants » sont collectés uniquement dans les villages par le biais de bennes mises à disposition des habitants. La CCFC déploie 7 bennes dans les villages de montagne. En 2023, 134 rotations de ces bennes ont été enregistrées (contre 130 en 2022). Leur contenu est déposé en déchèterie et trié par les agents. 200 tonnes de déchets ont ainsi été collectés dont 109 tonnes retrouvées et valorisées.

La compétence de la collecte des encombrants relève des pouvoirs de police du maire, car celle-ci n'a pas été transférée à la communauté de commune. De ce fait, les collectes d'encombrants aux abords des points de collecte des déchets relèvent de la compétence communale.

• **La collecte des VHUs**

L'enlèvement gratuit des épaves des particuliers et leur recyclage est organisé dans le cadre d'un service commun auquel adhèrent les communes membres qui le souhaitent. La volonté de déployer ce service est née face à la forte demande et aux abandons sauvages récurrents constatés sur le territoire. Ainsi en 2023, 29 VHUs ont été enlevés pour un poids total de 27,79 T.

Tableau des types de collecte par déchet :

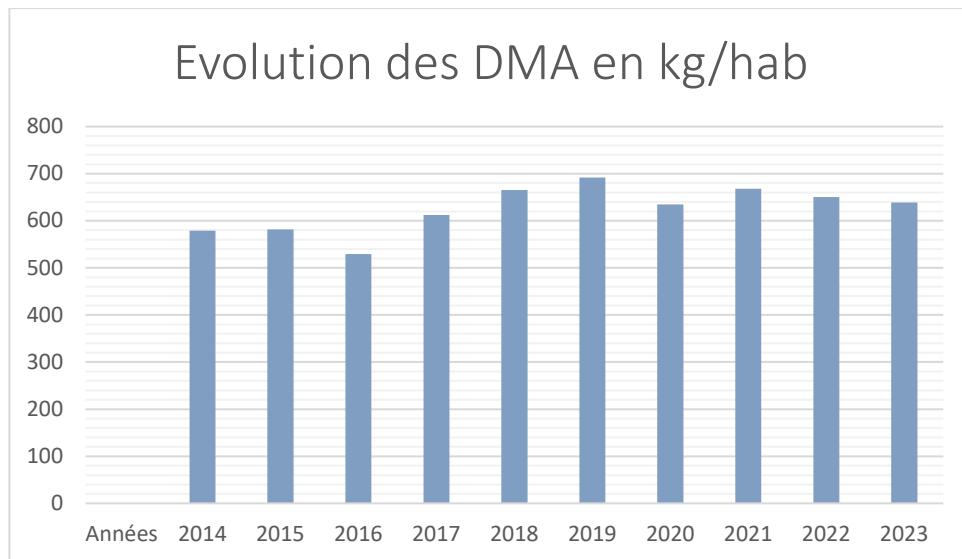
Types de déchets	Types de collectes				
	Collecte en régie des PAV (<i>point d'apports volontaires</i>)	Collecte en régie sur rendez-vous (<i>uniquement pour les particuliers</i>)	Collecte assurée par le SYVADEC	Déchetterie de Prunelli	Déchetterie de Ventiseri (<i>gérée par le SYVADEC</i>)
OM					
Emballages					
Papier					
Verre					
Cartons					
Bois					
Bouteilles de Gaz					
Cartouches d'encre					
D3E					
DDS					
Gravats					
Huiles					
Lampes					
Métaux					
Meubles					
Piles					
Pneus					
Textiles					
Tout-venant					
VHU (véhicules)					
Encombrants (monstres)					

Chapitre 2

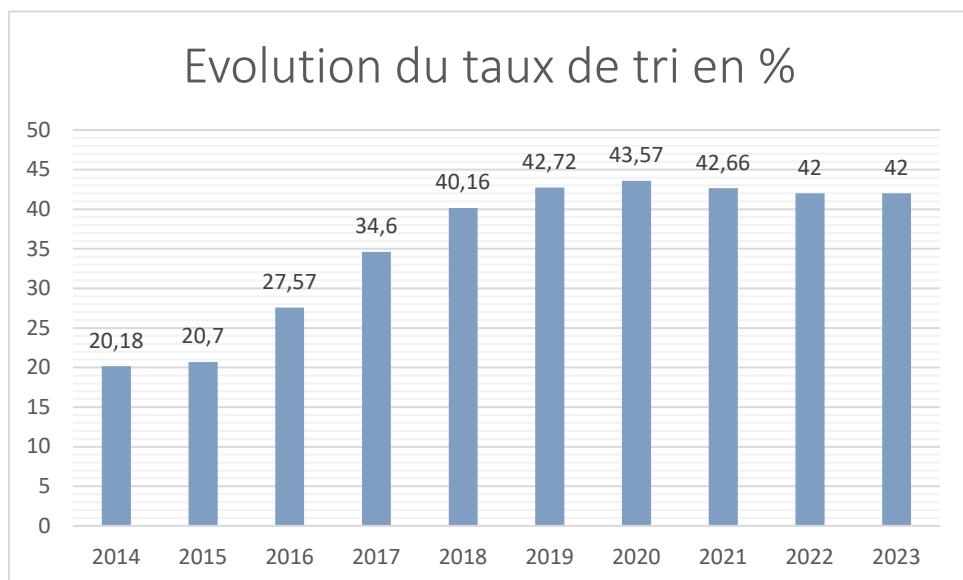
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

INDICE DE RÉDUCTION

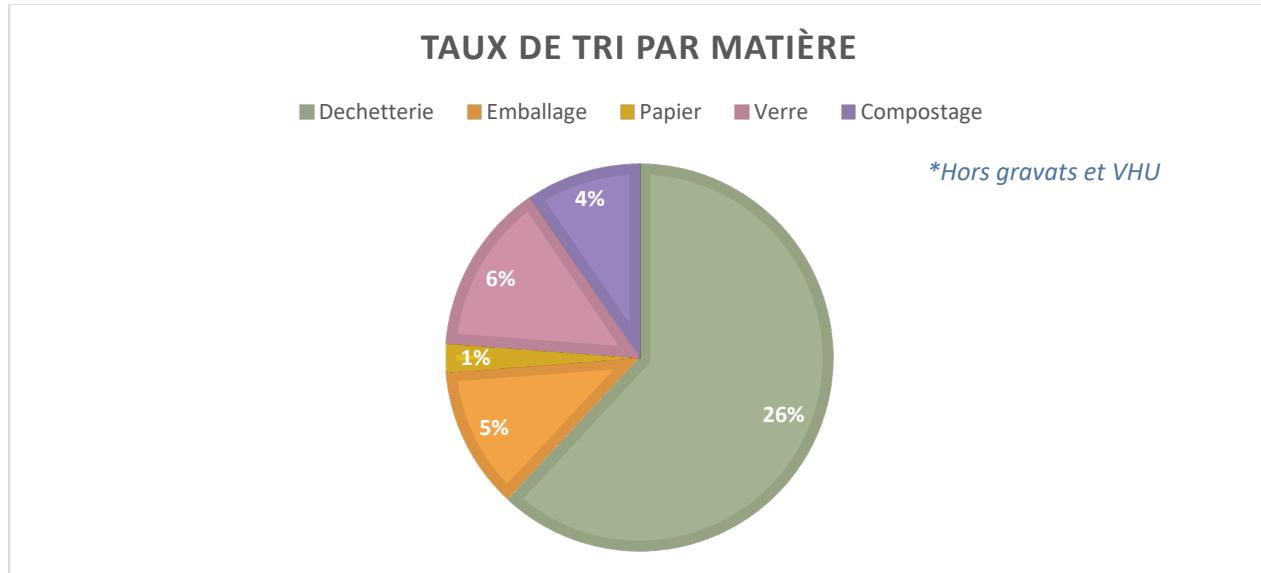
Les ratios Kg/habitant ont été calculés sur la base de 13 130 hab.



En 2023, la production totale de déchets ménagers assimilés (DMA) sur le territoire de la CCFC est en légère baisse par rapport à 2022, soit -2%. Les habitants ont produit 639 kg de DMA/ habitant. Cette faible baisse peut s'expliquer d'une part par l'augmentation démographique constante du territoire Corse (+. 1% en moyenne par an ; plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale de 0.4 %) et d'autre part en raison de la hausse de l'activité touristique. Un ratio qui pour la 1ere année est supérieur à la moyenne régionale de 629 kg/hab. (chiffres régionaux @odem syvadec 2023).



Le taux global de tri (tri des ménages + déchèterie) stagne depuis 2021. Il se maintient néanmoins au-dessus de la moyenne régionale qui est de 38%. À noter, le taux de tri des déchets issus des ménages (emballage, papier, verre) est de 11%. En 2023, les VHU ne sont plus comptabilisés dans le taux de tri.



Depuis 2018, et la mise en œuvre des extensions de consignes de tri qui a marqué une évolution importante, le taux de tri par matière stagne.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le 1^{er} programme de prévention de la CCFC s'est terminé fin 2018 et a notamment permis de déployer les actions suivantes : l'installation de points tri de grande proximité, le compostage (individuel et partagé), la communication (extension des consignes de tri, la sensibilisation des scolaires au gaspillage alimentaire, la promotion du réemploi) ...

Un 2nd programme de prévention 2023-2030 est actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci promet d'affirmer l'engagement de la collectivité en faveur de la réduction des déchets et de l'atteinte des objectifs réglementaires en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Une première ébauche du plan permis d'identifier 5 axes prioritaires :

Axe 1 : Agir sur la performance de tri

Axe 2 : Agir sur les biodéchets

Axe 3 : Agir sur les déchets d'activité économique

Axe 4 : Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits

Axe 5 : Agir sur les actions globales et transversales

Ses principaux objectifs seront : la mise en place de la redevance spéciale sur le territoire, l'élargissement du périmètre des actions à l'économie circulaire (un projet d'atelier de réemploi

des déchets bois ainsi qu'un projet ressourcerie sont en cours), la collecte des biodéchets et le lancement d'une nouvelle campagne de communication sur la prévention des déchets.

Dans ce cadre, une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) s'est déroulée le 22 juillet 2023 en présence de plusieurs partenaires : les élus de la commission déchets, l'Office de l'environnement et l'association Zeru Frazu. Il a donné suite au réajustement de certaines actions prévues au plan ainsi qu'à leur calibrage financier.

Ce programme est porté par un chargé de mission recruté dans le cadre d'une convention d'accompagnement avec l'ADEME. Ses missions sont les suivantes : mise en place /pilotage des actions, animation/suivi technique administratif et financier du plan.

Les actions de prévention réalisées en 2023

1/ Actions de prévention et de sensibilisation

ACTION 1 : OPERATIONS DE SENSIBILISATION AU TRI EN PORTE A PORTE

Descriptif de l'action : intervention en porte à porte des ambassadrices de tri auprès de la population sur les zones où le tri enregistre de mauvaises performances et où l'incivisme est récurrent.

Modalités de montage :

- identification des zones d'intervention avec le responsable des services techniques et le chargé de mission prévention
- formation des ambassadrices du tri et préparation d'un argumentaire par le chargé de mission prévention en amont des interventions
- création de supports de communication pour informer sur les consignes de tri (mémo tri pour les particuliers et professionnels)

Résultat obtenu : 509 outils de sensibilisation distribués (flyer, cendrier de poche, sac cabas ...)

Personnes sensibilisées : 256

Retour d'expérience : la rencontre physique avec le public récalcitrant est un vrai levier d'incitation au tri. Les horaires des visites sont déterminants pour réussir à rencontrer le plus de monde possible. Lors des prochaines opérations de porte à porte il faudra prévoir d'y aller après 17h.

ACTION 2 : DISTRIBUTION DE SACS JAUNES

Descriptif de l'action : afin de poursuivre sa lutte contre la présence de sacs noirs dans les poubelles de tri la Communauté de communes a distribué gratuitement à la population des rouleaux de sacs jaunes transparents.

Modalités de montage :

- utilisation de sacs jaunes en stock (achetés en 2020)
- campagne de communication sur les réseaux sociaux et dans la presse
- accueil du public, explication consignes de tri et distributions



Résultat obtenu : près de 500 rouleaux de sacs distribués

Personnes sensibilisées : 250 personnes

Retour d'expérience : les sacs jaunes facilitent de geste de tri et permettent de mettre le pied à l'étrier à la population. Avant cette distribution, les supermarchés de la région ne proposaient pas dans leurs rayons les sacs jaunes ou très peu. Depuis ils sont tous équipés. De plus nous constatons une présence importante de sacs jaunes dans les collectes d'emballages.

ACTION 3 : SENSIBILISATION AU TRI ET A LA PREVENTION DES DECHETS DANS LES ECOLES

Descriptif de l'action : organisation de sessions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets dans les écoles primaires et maternelles du territoire.

Les enfants des écoles primaires ont ainsi participé à une animation composée d'une partie théorique explicative avec une présentation d'un PowerPoint et une courte vidéo, et d'une partie pratique construite autour d'un jeu nommé « le retour de courses ». La session s'est terminée par une conclusion destinée à évaluer la qualité du tri.

Nous avons proposé aux enfants des écoles maternelles le jeu de la pêche au tri. Il s'agissait de pêcher des déchets et de les déposer dans les bonnes poubelles en fonction de leur nature. Nous avons également équipé chaque école en dispositif de tri et en signalétique. À l'issue de ces formations, les ambassadrices du tri ont organisé un goûter zéro déchets avec tous les élèves.

Modalités de montage :

- préparation des animations, des jeux et des contenus de formation en amont
- logistique des jeux (récolte des déchets, achat de petites fournitures, construction des jeux règles...)
- présentation des projets aux chefs des établissements en amont
- organisation des interventions

Résultat obtenu : cette action était très enrichissante car les enfants de manière générale sont très enthousiastes et conscients de l'importance de protéger la planète et surtout les animaux.

Les élèves étaient satisfaits de notre intervention et surtout de la mise en pratique avec le jeu. Les cadeaux (sacs cabas + éco-cup + flyer + diplôme) leur ont fait vraiment plaisir.

Les enseignants ainsi que les directrices des écoles nous ont remercié pour la qualité de notre intervention et des outils visuels fournis permettant de poursuivre la mise en place du tri dans chaque classe.

Nombre de personne sensibilisées : 560 élèves sensibilisés au tri et la prévention des déchets, 560 cabas, flyers et éco-cup distribués.

Retour d'expérience : à l'école de Prunelli, la participation au goûter ZD a très bien fonctionné. Lorsque les parents s'impliquent il est possible de réduire significativement les déchets. Cependant, cela demande du temps et de l'énergie que les parents n'arrivent pas à faire durer dans le temps. L'implication des enseignants également indispensables pour garantir l'efficacité d'un tel projet.



ACTION 4 : PERMANENCES SENSIBILISATION AU TRI DANS LES VILLAGES DE MONTAGNE : « LE GIRU DU TRI »

Descriptif de l'action : organisation de permanences d'information sur le thème de tri des déchets dans les villages de montagne de la Communauté de communes (Prunelli, Ghisoni, Vezzani, Chisà, Poggio di Nazza, Lugo di Nazza, Pietroso, Solaro, Ventsieri, Serra di Fium'Oru, Isolaccio di Fium'Orbu), dans le but d'informer la population estivale sur les consignes de tri et de les inciter à ce geste.

Modalités de montage :

- contact des mairies pour déterminer les jours d'intervention et fournir le matériel nécessaire
- communication sur les réseaux sociaux et sur le terrain
- relais d'information de la part des communes

Résultat obtenu : 11 villages sensibilisés, 366 outils de sensibilisation distribués (flyer, cendrier de poche, sac cabas ...)

Nombre de personne sensibilisées : 157 personnes sensibilisées

Retour d'expérience : Peu d'engouement pour ce type de manifestation dans les villages en été. A Ventiseri la permanence a pris la forme d'une réunion d'information et la participation active de la population a été beaucoup plus significative. Cette opération ne sera pas renouvelée sous cette forme. Nous réfléchissons à proposer un autre format.

ACTION 5 : BOITE À LIVRES

Descriptif de l'action : fin août 2023, la bibliothèque de Ghisonaccia a contacté la Communauté de communes du Fiumorbu Castellu, afin de les informer que 456 livres étaient retirés de leur dotation. Afin que ces ouvrages ne soient pas jetés, le pôle prévention a pris l'initiative de les réemployer et de les donner dans le cadre d'une grande opération boîte à livre (BAL).

Cette action de prévention s'articule en deux volets :

Fabriquer des petites boîtes à livre et les proposer à des professionnels qui ont une salle d'attente. Ainsi une quinzaine de boîtes à livre ont été déployées au sein des professionnels ciblés et volontaires.

Le reste des livres est mis à la disposition du public dans une boîte à livre, qui a été fabriquée à partir d'un réfrigérateur usagé devant le bureau de la Communauté de communes du Fiumorbu Castellu.

Modalités de montage :

- état des lieux des livres
- recensement des professionnels qui disposent d'une salle d'attente
- contact et recensement des professionnels volontaires
- réapprovisionnement récurrent des boîtes à livres

Résultat obtenu : 11 boîtes ont été distribuées

Nombre de personne sensibilisées : Sans objet

Retour d'expérience : la grande majorité des professionnels rencontrés dans le cadre de cette action ont trouvé l'idée intéressante et ont accepté volontiers de mettre la boîte à livres dans leur salle d'attente. Chez certains professionnels de santé le risque sanitaire a été évoqué afin de



justifier leur refus. Pour confectionner la boîte à livre fixe de la Communauté de communes, un réfrigérateur vitrine a été récupéré à la déchèterie intercommunale et customisé.

ACTION 6 : ACCOMPAGNEMENT ECO EVENEMENTS

Descriptif de l'action : il s'agit d'accompagner les évènements volontaires sur le thème de la prévention et du tri des déchets grâce à l'intervention des ambassadrices du tri et à la labérisation « Eco-événements ».

Modalités de montage :

- réflexion et création d'une charte « éco-événement » avec plusieurs niveaux d'engagements
- rencontrer les organisateurs en amont de l'événement pour expliquer la démarche et les aider à prévenir et réduire leurs déchets,
- installation des points tri pour le public
- rencontrer les exposants pour rappeler les consignes de tri et les encourager à prévenir la production de leurs déchets
- déambulation auprès du public pour les informer sur les consignes de tri sur site

Résultat obtenu : accompagnement de 5 évènements entre 2023 et 2024 : « Biera in festa » à Ghisoni, ainsi que les marchés de noël de Prunelli di Fium'Orbu, Ghisonaccia, Solaro et Ventiseri.

Nombre de personne sensibilisées : 204 exposants + population présente sur les évènements

Retour d'expérience : l'implication des organisateurs dans la démarche de labérisation est primordiale pour obtenir de bons résultats en matière de prévention et de réduction. La présence des ambassadeurs du tri tout au long de la manifestation au niveau des points de collecte est fortement recommandée. Pour l'année 2024, nous souhaitons intensifier cette action et agir sur l'interdiction des plastiques à usage unique.

ACTION 7 : ÉCO-MEGOT TOURNEES DES RIVIERES ET DES PLAGES

Descriptif de l'action : sensibilisation et distribution de cendriers de poches sur les points de baignades des rivières et plages ainsi que dans les établissements touristiques par les ambassadrices du tri.



Modalités de montage :

- recensement des points de baignade
- recensement des professionnels concernés
- état des stocks en cendriers de poche

Résultat obtenu : les personnels des restaurants étaient très contents de recevoir ces cendriers pour leurs clients. Le peu de touristes rencontrés sur les points de baignade en rivière étaient ravis, même si déjà sensibilisés. 138 cendriers de poche distribués.

Nombre de personne sensibilisées : 45 personnes sensibilisées

Retour d'expérience : la sensibilisation des usagers des espaces de baignades est compliquée car ils sont pour la plupart dans l'eau. Privilégier les rencontres dans les établissements et sur les parkings.

ACTION 8 : ANIMATION CENTRE DE LOISIRS

Descriptif de l'action : dans le cadre d'un partenariat avec les centres de loisirs de Ghisonaccia, et Prunelli di Fium'Orbu une action de sensibilisation à la réduction des déchets a été réalisée par les ambassadrices du tri auprès des enfants.

Modalités de montage :

- imaginer un jeu à destination des enfants pour sensibiliser au tri
- concevoir le jeu avec des éléments de récupération et achats de petits matériels
- tester le jeu en animation sur les centres de loisirs du secteur
- récompenser les enfants ayant participé avec une médaille du super trieur/trieuse et un sac jaune ComCom Fiumorbu Castellu + mémo tri

Résultat obtenu : création d'un jeu « pêche au tri » avec des déchets récupérés et une canne à pêche réalisée à base d'objets réemployés. Celui-ci consiste à pêcher les déchets recyclables dans une grande bassine pour les orienter vers les bons bacs de tri.

Nombre de personne sensibilisées : 108 enfants

Retour d'expérience : le jeu de la pêche au tri est très ludique et permet d'ancrer le geste de tri ainsi que les bonnes consignes dans les esprits des enfants.

ACTION 9 : OPERATION REFUS DE COLLECTE

Descriptif de l'action : sensibilisation et rappel des consignes de tri auprès des habitants des secteurs concernés par l'opération refus de collecte par les ambassadrices du tri.

Modalités de montage :

- identification des secteurs concernés avec le responsable de la collecte
- formation des ambassadrices du tri et préparation des éléments de langage en amont
- tournée en porte à porte pour informer la population

Résultat obtenu : distribution de 73 flyers explicatifs sur le refus de collecte et flyers mémo tri

Nombre de personne sensibilisées : 10 personnes sensibilisées

Retour d'expérience : peu de personnes étaient présentes à leur domicile aux horaires de passage des ambassadrices du tri. Privilégier les visites en fin de journée.

ACTION 10 : TOURNEES DES CAMPINGS

Descriptif de l'action : Sensibilisation et rappel des consignes de tri auprès des accueils des campings et villages de vacances du territoire par les ambassadrices du tri.

Modalités de montage :

- recensement des établissements concernés
- préparation du matériel (mémo tri) et éléments de langage en amont

Résultat obtenu : sensibilisation des agents d'accueil principalement.

Nombre de personne sensibilisées : 12

Retour d'expérience : les professionnels du secteur touristique ont profité de cet échange pour faire remonter leurs doléances en matière de collecte. On voit ici la nécessité d'avoir des relais terrain pour accompagner les professionnels dans la gestion de leurs déchets. Nous avons constaté

que la majorité d'entre eux ne semble pas savoir qu'il ne faut surtout pas mettre les recyclables dans des sacs noirs.

ACTION 11 : OPERATION DE COMMUNICATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX :

Descriptif de l'action : dans le cadre de son plan de communication annuel, la CCFC prévoit la publication d'information de sensibilisation à la réduction des déchets et au tri sur ses réseaux sociaux tout au long de l'année.

Modalités de montage :

- définition des thématiques
- rédaction des post
- animation et médiation en cas de commentaires
- création de contenus
- recherche ou création de visuels

Résultat obtenu : 59 publications

Nombre de personne sensibilisées : 71 497 personnes touchées par les publications qui ont générés 9 951 interactions

Retour d'expérience : les publications sponsorisées permettent de réaliser des portées très importantes sur Facebook avec un investissement très faible. Les images publiées qui comportent des photos de « personnes » enregistrent souvent de meilleurs scores. Autre enjeu, il est nécessaire de bien préparer en amont ses publications sur les réseaux pour proposer des contenus de qualité.



ACTION 12 : SENSIBILISATION DE L'ASSOCIATION DON DU SANG PLAINE ORIENTALE

Descriptif de l'opération : sensibilisation et accompagnement zéro déchet de l'association des dons du sang de la plaine orientale lors d'une opération de collecte.

Modalités de montage :

- sensibiliser et former les bénévoles de l'association qui organisent la collation post collecte de sang
- installation d'un point tri et de sa signalétique

Résultat obtenu : Les bénévoles de l'Association Don du Sang Bénévole de Plaine Orientale nous attendait avec impatience. Cette action nous a permis de créer un nouveau partenariat.

Nombre de personnes sensibilisées : 19 personnes sensibilisées, 10 flyers et 7 cendriers de plage.

Retour d'expérience : C'est une belle action réalisée qui permet de mettre en lumière l'importance de la collecte du don du sang et en même temps celle de la bonne gestion de nos déchets.

2/ Actions structurantes

ACTION 13 : REDEVANCE SPECIALE ET FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION AU TRI :

Descriptif de l'action : Le Conseil communautaire de la CCFC a adopté par délibération le 30 juin 2023 l'instauration de la redevance spéciale sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2024. De ce

fait au cours de l'année 2023-2024, le pôle prévention des déchets a réalisé toutes les étapes nécessaires au déploiement de la redevance spéciale.

Modalités de montage :

- rédaction d'un règlement de redevance spéciale
- élaboration d'un tarif et du calcul de la RS en collaboration avec un cabinet d'étude et un groupe de travail
- composition d'un plan d'action
- organisation avec un cabinet d'étude d'une réunion publique
- référencement de la liste des redevables
- rencontre avec tous les gros producteurs de déchets pour affiner le coût de leur RS

Résultat obtenu : toutes les étapes ci-dessus ont été réalisées. Seule la dernière étape qui consiste à choisir un logiciel de gestion est toujours en cours de réalisation. Le déploiement de la redevance spéciale a permis de rencontrer tous les plus gros producteurs de déchets du territoire, de leur rappeler leurs obligations en matière de tri et de réduction des déchets.

Nombre de personne sensibilisées : 81 établissements rencontrés et une vingtaine de formation tri réalisées

Retour d'expérience : ce travail de terrain à nous permis de réadapter certains aspects du service collecte notamment les fréquences de tournées et les équipements mis à disposition. Les piques de rappel récurrentes des professionnels en matière de consignes de tri sont indispensables.

ACTION 14 : PLPDMA

Descriptif de l'action : Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu est actuellement en cours de rédaction. En juillet 2023 un comité consultatif d'élaboration et de suivi s'est déroulé en présence de nombreux partenaires. Il a donné suite au réajustement de certaines actions prévues au plan ainsi qu'à leur calibrage financier.

Modalités de montage :

- contact des différents partenaires (ADEME, OEC, Zeru Frazu, Commission déchets)
- réalisation d'une présentation Power point
- organisation et présentation de la réunion

Résultat obtenu : l'OEC, Zeru Frazu et les élus de la Commission déchets étaient présents à cette rencontre. L'OEC a réalisé une série de propositions et de remarques ce qui a permis d'ajuster la programmation financière et le planning. Les fiches actions et le document sont en cours de rédaction.

Nombre de personne sensibilisées : sans objet

Retour d'expérience : le guide de l'ADEME « élaborer et conduire un PLPDMA » est très complet et utile pour guider dans son élaboration. Il est aussi essentiel de lire des PLPDMA réalisés par d'autres collectivités pour s'inspirer.

Chapitre 3

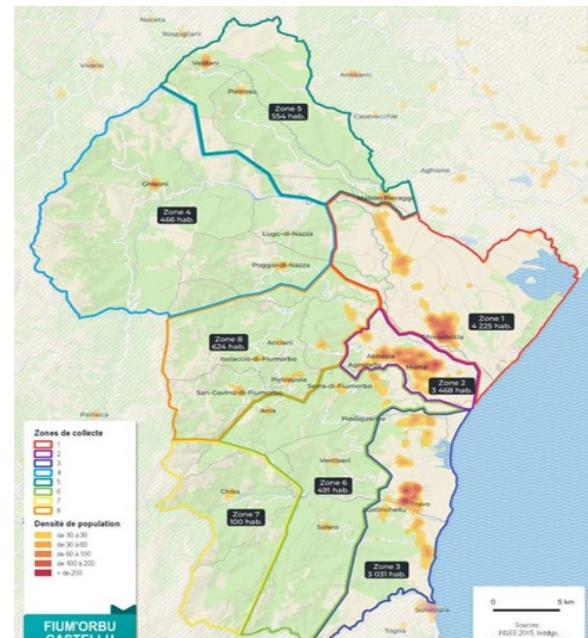
LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

L'ORGANISATION DES COLLECTES

Sur le territoire de la CCFC, le service de collecte des déchets ménagers et assimilé est majoritairement réalisé en points de regroupements de grande proximité. Les usagers ne sont pas dotés en bacs individuels.

Sur chaque point de regroupement, 4 flux sont disponibles : OM, emballages, papier, verre. Dans les lieux proches des gros producteurs, des bornes carton viennent compléter cette offre. Pour chacun des flux, les collectes s'effectuent en régie, c'est-à-dire par le personnel de la collectivité.

Le territoire est découpé en 8 secteurs de collecte →



Les modes d'exploitation & fréquences

	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Type de contenant	Population desservie
Ordures ménagères	Régie	C4.6	Bacs roulants	100%
Emballages	Régie	C2	Bacs roulants	100%
Papier	Régie	C0.12	Bacs roulants	100%
Verre	Régie	C1	Bacs roulants	100%
Cartons	Régie	C2	Bornes PAV	-
Encombrants Et bennes à monstres	Régie	134 bennes à monstres ont été enlevées en 2023	Installation ponctuelle de bennes monstres dans les villages et 2 bennes fixes en déchèterie	-
VHU	Service commun	(sur rdv)	Aucun	100%
Textiles	SYVADEC	-	Bornes PAV	86 %

Les consignes de tri sur le territoire



MÉMO TRI

Riduce,
Réduire,
Riaduprà,
Réutiliser,
Reciculà !
Recycler !

Imballasgi Emballages



Métal
Plastique
Cartonnette

Vetru Verre



Flacons
Pots et bocaux

Carta Papiers



Courriers, livres, cahiers,
bloc-notes, journaux,
prospectus et catalogues

Cartoni Cartons



Cartons bruns et colorés,
plats et ondulés

POUBELLE JAUNE



Déposez-les en vrac
ou dans des sacs
transparents.
Ne pas les imbriquer.



Sacs opaques
interdits
dans le tri

POUBELLE Verte



Retirez
les bouchons
et couvercles.

POUBELLE BLEUE



Inutile de retirer
les agrafes, spirales
et couvertures
plastifiées.

BORNE CARTON



Déposez-les
vides et pliés.

EN SAVOIR + [04 95 56 10 10](tel:0495561010)
www.ccflumorbuscastellu.corsica



Les équipements disponibles

Le territoire bénéficie de 929 points de collecte des déchets. Parmi ces points 604 sont équipés des 4 flux (tri + OM). 40 bornes cartons en PAV complètent ce dispositif.

	Nombre de contenants disponibles en 2023	Tonnages collectés en 2023
Ordures ménagères	1370	4408
Emballages	866	398
Papier	575	55
Verre	730	486
Cartons	40	208
Encombrants (monstres)	9	534
Textiles	8	37

LES DÉCHETERIES

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants sur le territoire du la CCFC :

- une sur la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu, gérée en régie ;
- l'autre sur la commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC.

Les flux disponibles sur ces sites sont sensiblement les mêmes et permettent ainsi une valorisation importante.

La déchèterie intercommunale de Prunelli

Jours et horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h45.

Fermée le dimanche et les jours fériés.

Horaires d'été du 1er Juillet au 31 Août :

6h00- 13h00

Tél : 04 95 54 06 71

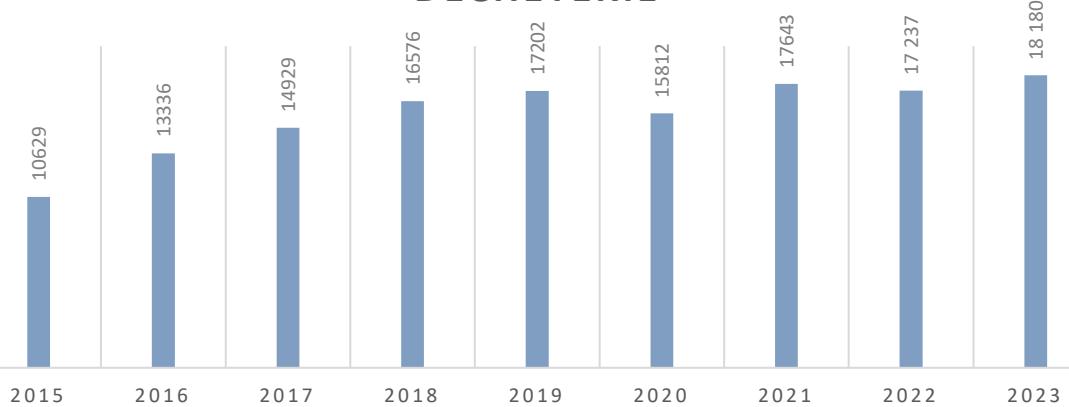
Adresse : route de l'ancienne voie ferrée,
lieu-dit Piubellu, 20243 Prunelli-di-Fium'orbu



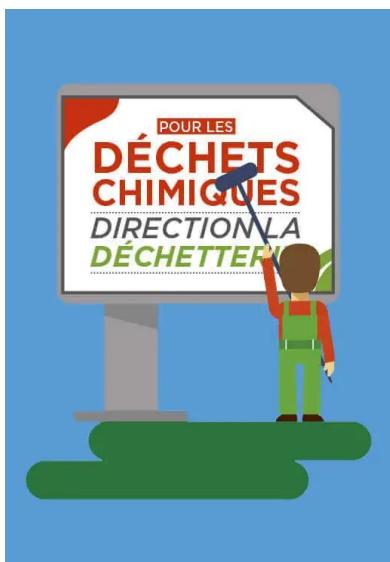
19 types de déchets y sont réceptionnés : ameublement (DEA, déchets verts, encombrants, huiles de friture, pneumatiques, piles et accumulateurs, huiles de vidange, cartons, bois, déchets diffus spécifiques (DDS), déchets d'équipement électrique et électronique(D3E), cartouches d'encre, métaux, textiles, polystyrène, radiographies, déchets d'activités de soins à risque (DASRI).

La déchèterie est accessible aux particuliers et aux professionnels. Un contrôle d'accès avec facturation est obligatoire pour les professionnels qui déposent les déchets suivants : tout-venant, bois, végétaux, véhicules (tarifs consultables sur le site : ccfiumorbucastellu.corsica).

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE



ZOOM : déploiement de la filière DDS à la déchèterie de Prunelli



Parce que les produits chimiques usagés peuvent constituer **des déchets dangereux pour la santé, et pour l'environnement**, en décembre 2022 la CCFC a installé sur sa déchèterie intercommunale la filière DDS. Son déploiement effectif a été réalisé à partir de janvier 2023. Cette filière concerne la collecte des déchets diffus spécifiques tels que les : produits de bricolage (peintures, enduits, colles, mastics, solvants, acides, etc.), d'entretien de véhicule (liquide de refroidissement) de jardinage (insecticides, biocides, phytosanitaires, etc), des comburants.

Les déchets sont réceptionnés par les agents de la déchèterie dans un local sécurisé et réfrigéré. Ils sont stockés et pris en charge par l'éco organisme EcoDDS avec qui nous avons contractualisé par l'intermédiaire du SYVADEC. Ainsi en 2023, 3.5 tonnes de DDS ont ainsi été collectés à la déchèterie de Prunelli au lieu d'être enfouis.

La déchèterie SYVADEC de Ventiseri

Jours et horaires d'ouverture :

du lundi au mardi et du jeudi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée le mercredi, le dimanche et les jours fériés

Tel : 04 95 34 00 14

Adresse : route de la mer

Travo

20240 Ventiseri



16 types de déchets y sont réceptionnés : ameublement (DEA), déchets verts, encombrants, pneumatiques, piles et accumulateurs, huiles de vidange, cartons, bois, gravats, déchets diffus spécifiques (DDS), déchets d'équipement électrique et électronique(D3E), cartouches d'encre, métaux, textiles, bouteilles de gaz.

Conditions d'accès :



Chapitre 4

LA COLLECTE DÉCHETS : BILAN

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DEPUIS 2016

Années	OMr	Emballages	Papier	Verre	Cartons	Déchèterie	Tout venant	VHU
2016	4281	104	143	273	81	1232	534	
2017	4409	169	143	390	144	1810	624	
2018	4463	240	154	458	177	2463	699	140
2019	4342	335	149	477	201	2771	695	203
2020	4084	395	114	431	187	2459	544	116
2021	4322	466	85	465	212	2469	649	56
2022	4412	468	39	464	218	2322	555	46
2023	4408	398	55	486	208	2262	534	52

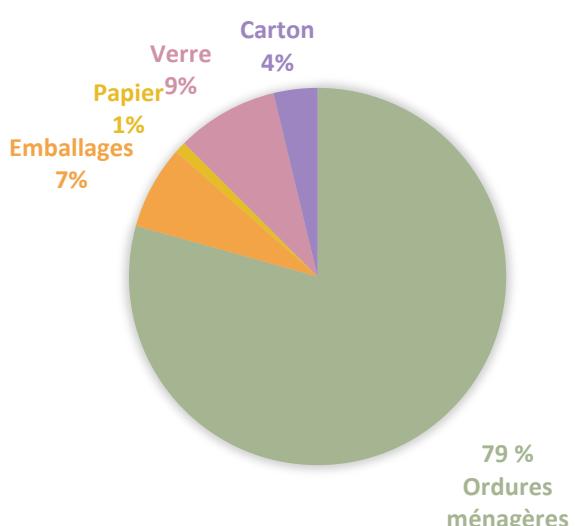
En 2023 les habitants du Fium'Orbu Castellu ont produit **8 388 tonnes de déchets, soit 639 kg/hab, de déchets par habitants**. Parmi ces déchets **4 942 T ont été enfouis** soit un ratio de 376 kg/hab. Par ailleurs pour la même année, sur la totalité des déchets produits sur le territoire, 41 % ont été valorisés soit 2% de moins qu'en 2022.

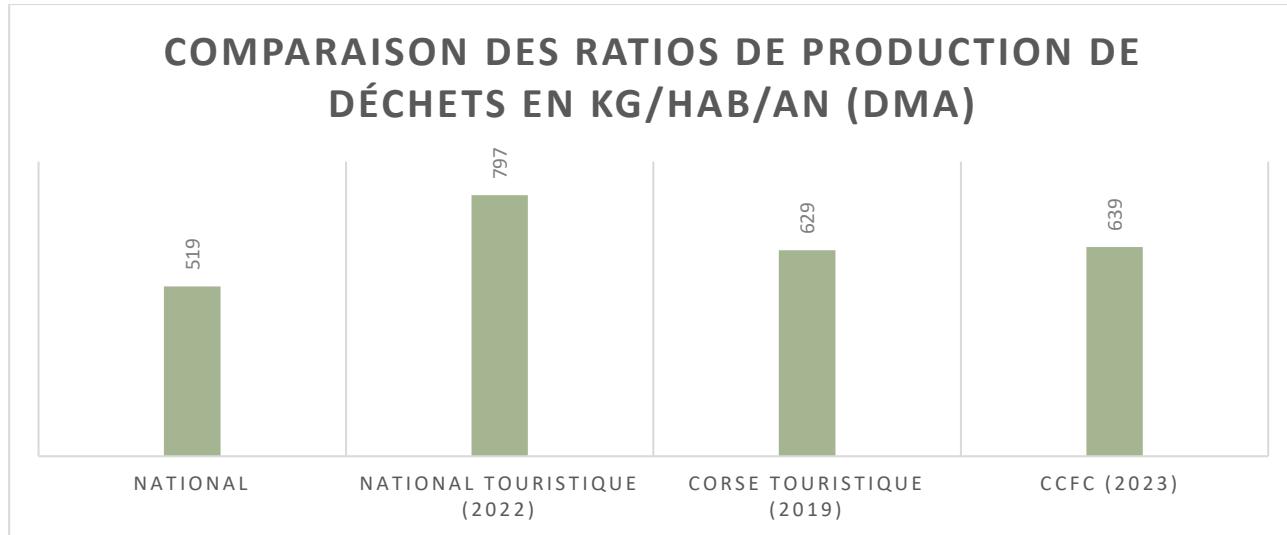
En conclusion, en 2023 la baisse des tonnages d'OMr ralentit et s'accompagne également d'une baisse globale des flux valorisables collectés. Cette diminution est constatée au niveau régional et s'explique principalement par le contexte économique tendu.

LA RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS

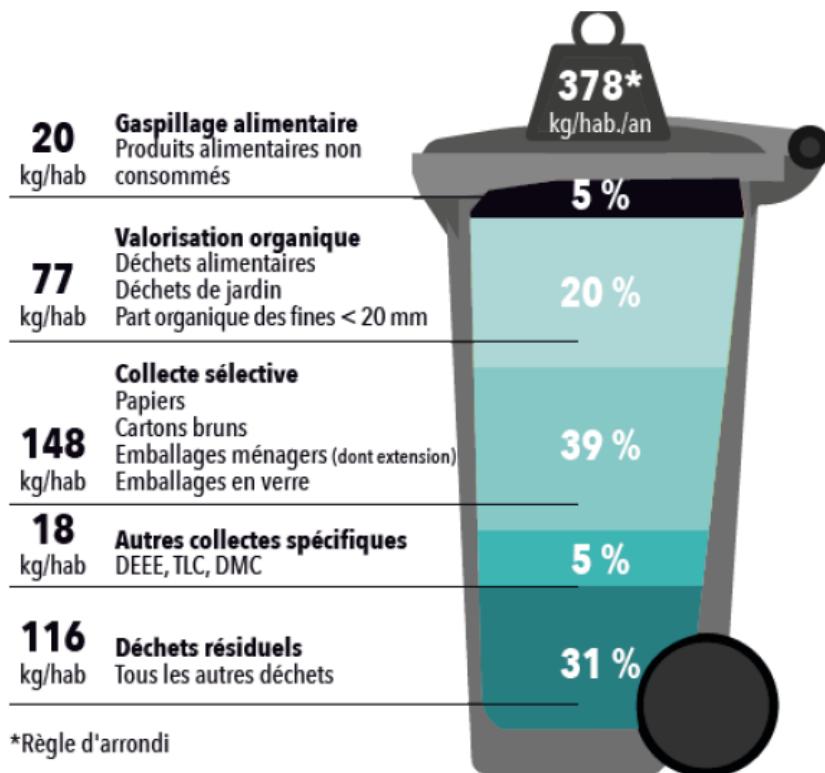
Sur le territoire de la CCFC, 79% des ordures ménagères et assimilés (OMA) sont des OMr. La partie valorisable présente dans les OMA est de 11% (hors déchèterie) soit 1% de moins qu'en 2021.

RÉPARTITION DES OMA EN 2023





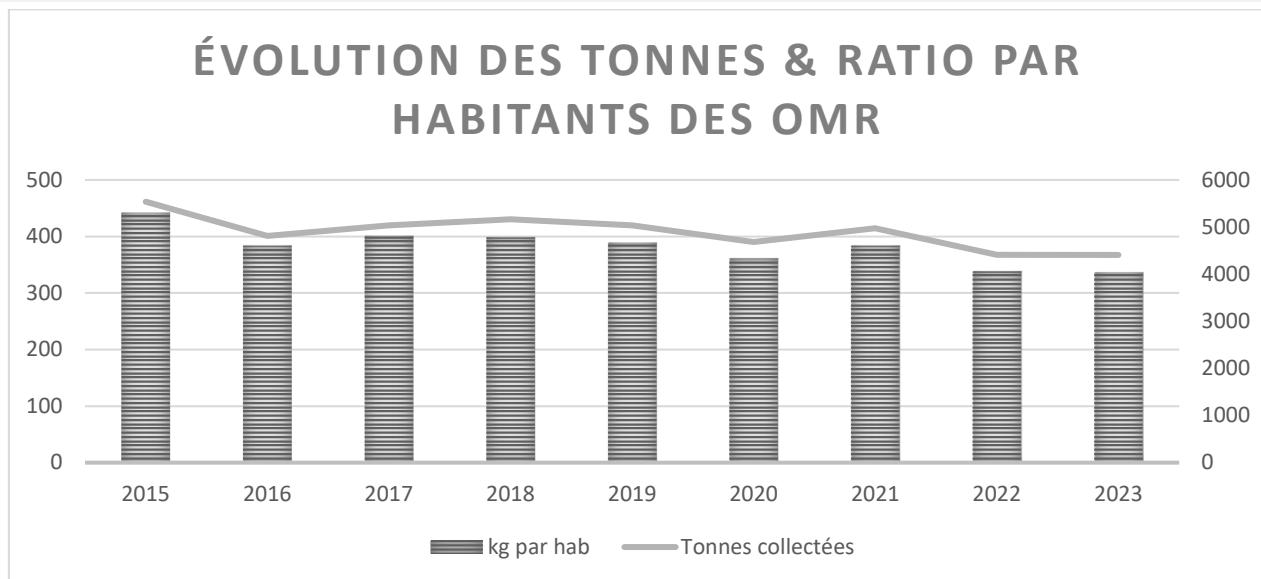
La composition des ordures ménagères en Corse en 2023 (@syvadec)



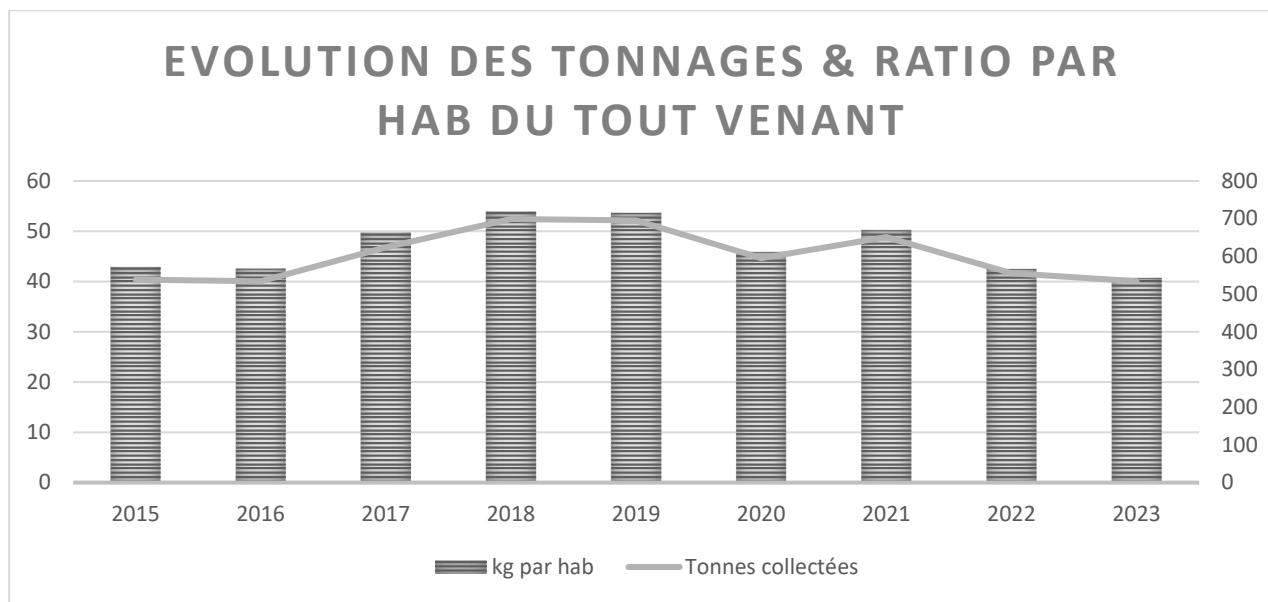
La Corse a réduit sa production de déchets à 629 kg/hab. soit 33 kg de moins qu'en 2022 et 92kg/hab de moins qu'en 2021. C'est la plus faible production par habitant enregistrée depuis au moins 2017. La production insulaire est supérieure de 15 % à la moyenne nationale, ce qui s'explique principalement par l'activité touristique ; mais inférieure à la moyenne des zones touristiques nationales de 6 %.

TONNAGES PAR FLUX

✓ ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET TOUT-VENANT

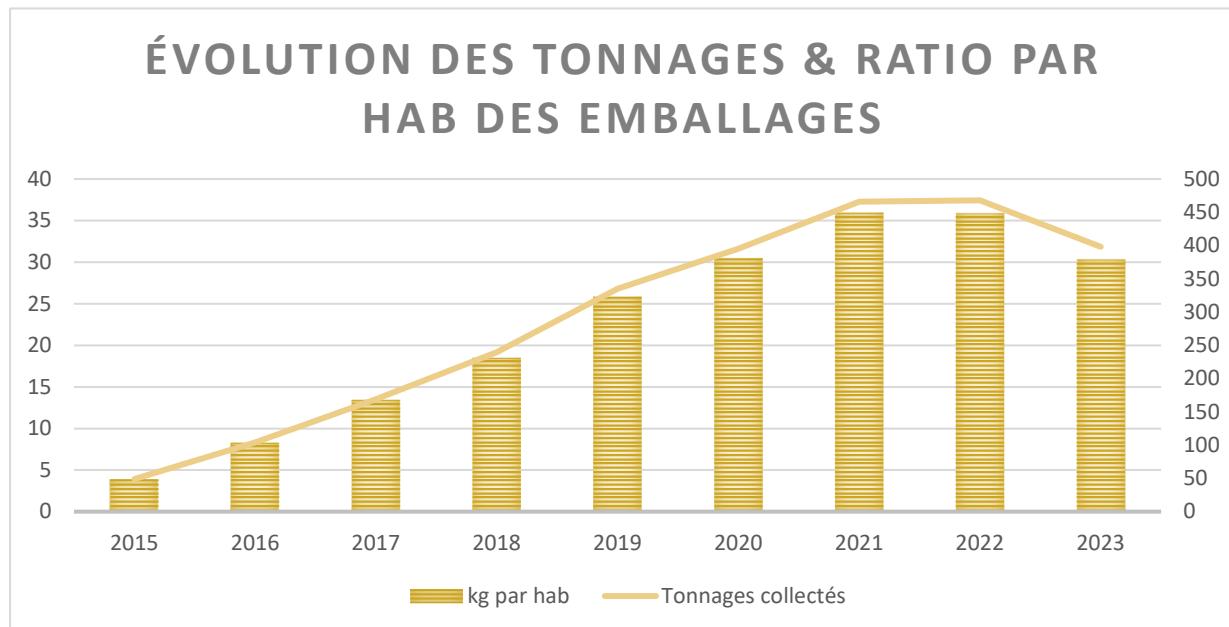


Le graphique ci-dessus révèle une stagnation de la production des OMr qui passe de 4 408 t en 2023 contre 4 412 tonnes en 2022. Cela représente 335kg/hab. en 2023.

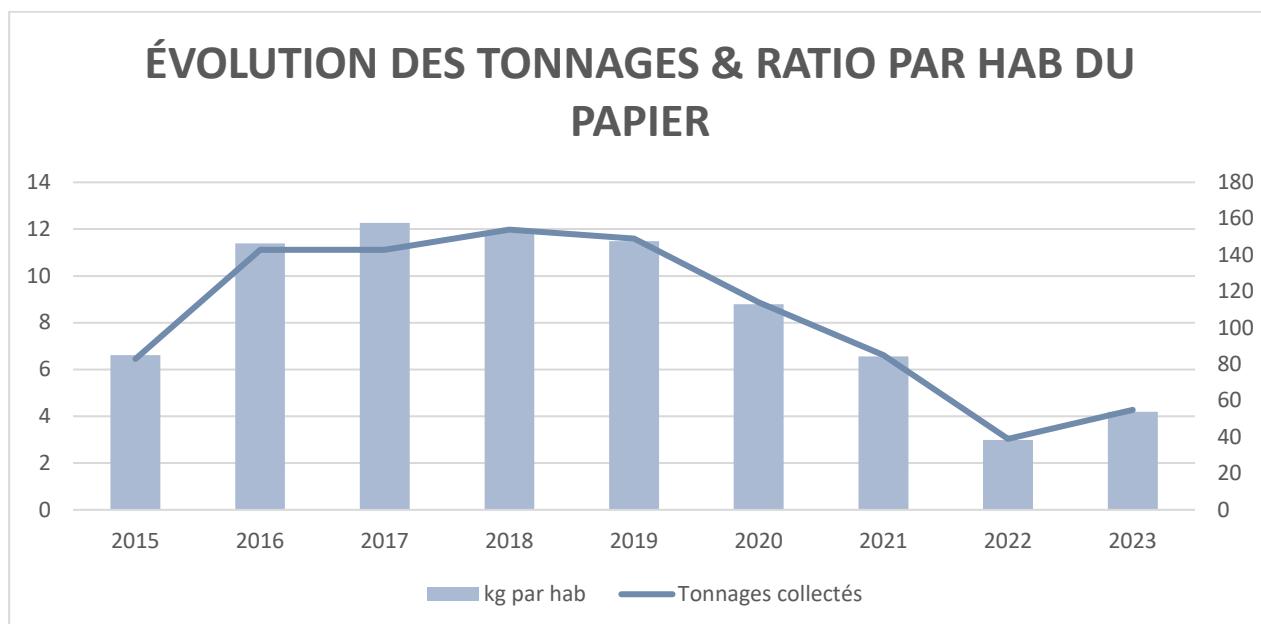


En 2023 le tonnage de tout-venant est de 534 t contre 555 t en 2022. Cette légère baisse s'explique d'une part en raison de la diminution globale de consommation liée à la situation économique tendue et d'autre part en raison du déploiement de nouvelles filières en déchèterie qui permettent de réduire les déchets du flux.

✓ COLLECTES SÉLECTIVES

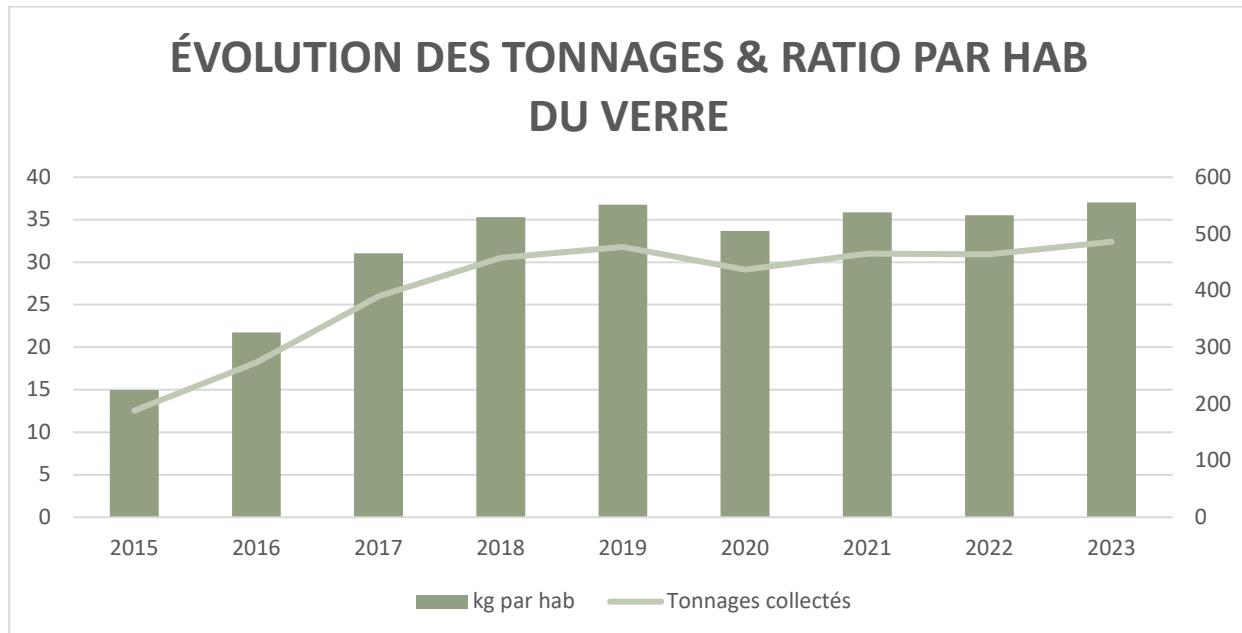


Depuis 2015, la collecte des emballages enregistre une nette progression avec une montée en puissance dès 2018 grâce à la mise en place des extensions de consignes de tri. En 2023, 30 kg/hab. ont été collectés ce qui représente un total de 398 t.

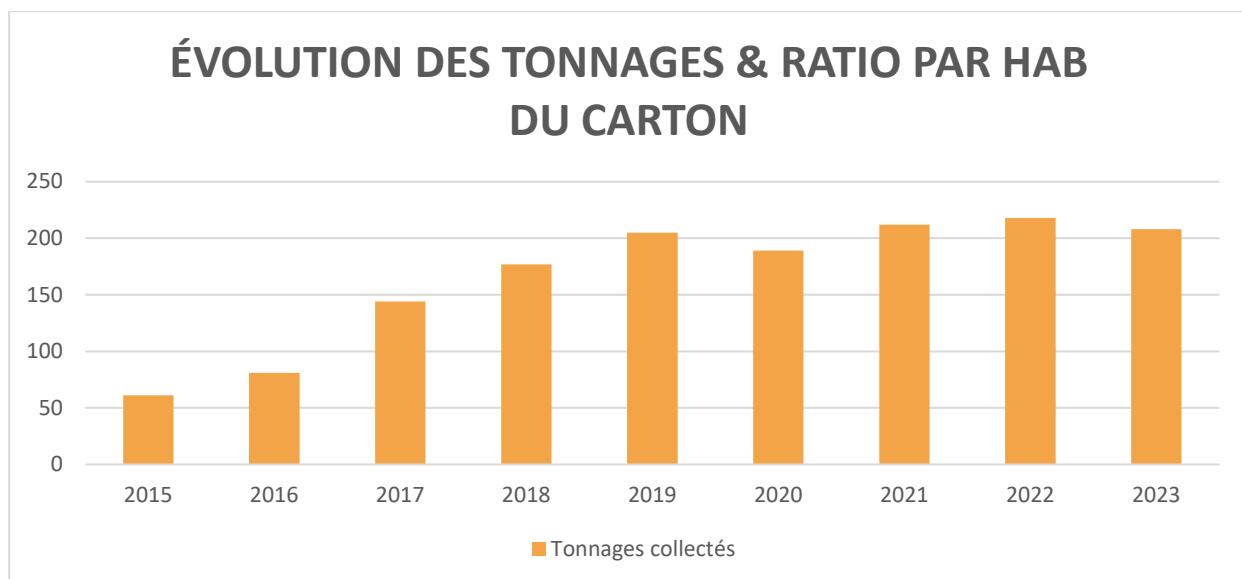


Le tri du papier enregistre une progression jusqu'en 2018. Depuis 2019 il est en régression et enregistre une chute inédite en 2022 avec un ratio de 3kg par habitant pour un total de 39 tonnes collectées. En 2023, les tonnages remontent légèrement pour atteindre les 55t collectées pour un ratio de 4kg/ hab.

A noter : en Corse, on constate de manière générale une forte baisse de la production de papiers.



Cette année la collecte du verre est en légère augmentation avec un ratio qui atteint les 37 kg/hab. pour un total de 486t.



Le territoire est équipé de 40 bornes cartons en Point d'Apport Volontaire (PAV), l'évolution des tonnages collectés en kg par habitant perd 1 point en 2023 pour atteindre le ratio de 16 kg/hab. pour un total de 208t.

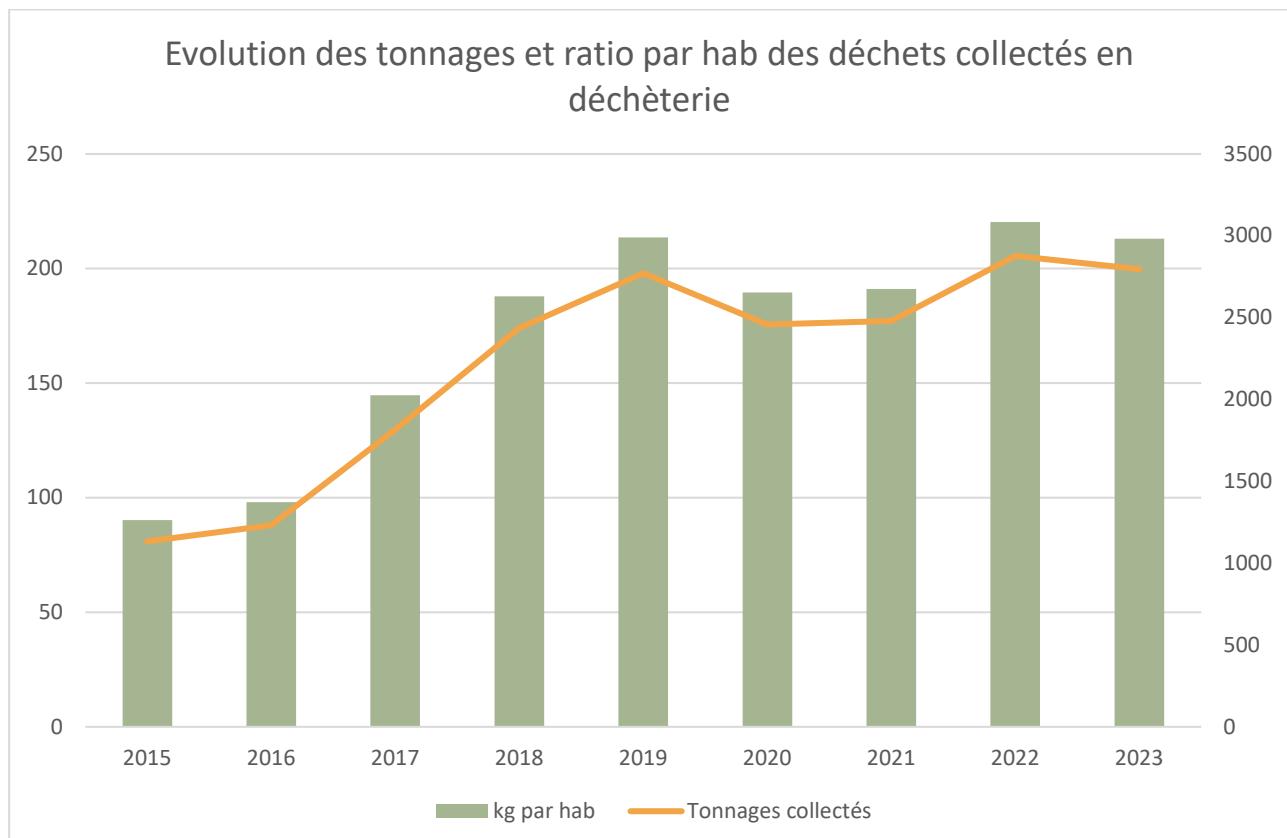
✓ DECHÈTERIES

En 2023, 2 796 tonnes de déchets ont été collectés dans nos déchèteries, contre 2 877 en 2022.

Flux*	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution en %
DEEE	270	249	260	222	212	-5
DEA	421	384	466	496	487	-2
Végétaux	541	604	652	662	673	2
Métaux	339	326	357	300	306	2
Bois	170	144	123	141	155	9
Tout Venant Valorisé	43	45	87	118	100	-18
Textiles	38	29	40	35	37	5
Pneus	7	12	19	7	4	-75
Tout venant	695	544	649	555	534	-4
Gravats**	634,2	543,64	405,12	70	70	0

*les flux cartouches d'encre, huiles, lampes n'ont pas été présentés dans ce tableau en raison de leur manque de pertinence en matière de tonnage.

** Déchèterie de Ventiseri uniquement



Chapitre 4

INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

Le traitement des déchets résiduels (OMR) en Corse s'effectue uniquement par un procédé de stockage dans des centres d'enfouissement ou Installation de Stockage des déchets non dangereux (ISDND). L'île en compte 2 sur son territoire qui sont gérés par des entreprises privées : l'un situé à Viggianello et l'autre à Prunelli-di-Fium'Orbu. Leurs capacités annuelles de traitement sont les suivantes :

Prunelli : 43 000 tonnes / an

Viggianello : 45 000 tonnes / an

Afin d'absorber l'ensemble de la production insulaire de déchets, ces ISDND font chaque année l'objet de réquisitions préfectorales leur permettant d'augmenter leurs capacités annuelles de stockage au-delà de leurs capacités initiales.

En Corse, c'est le SYVADEC qui assure la répartition et le transfert des déchets résiduels vers ces deux centres de stockages sauf pour 2 territoires : le Fium'Orbu Castellu et l'Ornano qui sont partiellement adhérents au syndicat. Par conséquent, la CCFC organise elle-même le traitement de ses déchets résiduels. Seuls les déchets des communes de Ventiseri et Chisà sont gérés par le SYVADEC.

LES CARACTERISATIONS

En 2023, 6 caractérisations sur le flux emballage ont été réalisées sur différentes tournées à différentes périodes de l'année afin de lisser l'effet de saisonnalité.

Ces caractérisations permettent de contrôler la qualité du tri pratiqué sur le territoire et de suivre l'évolution du taux de refus qui est un bon indicateur de l'impact des actions mises en place pour améliorer le tri. Le taux de refus de la CCFC est disparate depuis 2021 et reste au-dessus de la moyenne régionale en 2023 (moyenne régionale 2023 _23%).

Adhérent	Taux de refus			Taux d'évolution 2022/2023
	2021	2022	2023	
Fium'Orbu Castellu	22,48%	24,49%	24,35%	-1%

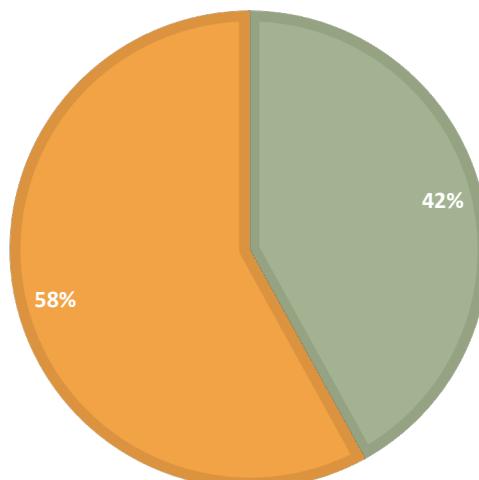
RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE

	OM	Verre	Papier	Emballages
Mode de traitement	Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière
	Encombrants	Textiles	Carton	VHU
Mode de traitement	Valorisation matière & Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière

Le graphique ci-dessous présente la répartition des tonnages collectés (apport volontaire & déchèteries) sur le territoire par mode de traitement ; En 2023 l'enfouissement stagne.

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

■ Valorisation matière ■ Stockage



ZOOM RÈGLEMENTATION

Un des objectifs de la loi de transition énergétique et de porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025. Aujourd'hui, la part de déchets valorisée est de 41 % sur le territoire. Un autre est de réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici à 2025. Aujourd'hui 59 % c'est le taux d'enfouissement du territoire de la CCFC. Le 2nd programme de prévention qui est actuellement en cours d'élaboration a pour ambition d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

Chapitre 5

INDICATEURS FINANCIERS

LES COÛTS GLOBAUX DU SERVICE

Dépenses et recettes globales 2023 inscrites au CA

Dépenses globales : 7 563 755,75 €TTC
dont : 4 576 866,69 €TTC de fonctionnement
2 986 889,06 €TTC d'investissement

Recettes globales : 11 247 365,24 €TTC
dont : 7 135 666,65 €TTC de fonctionnement
4 111 698,59 €TTC d'investissement

Ces montants correspondent au réalisé 2023 dans chacune des sections.

LE COÛT DU SERVICE DECHETS

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique ComptaCoût® développée par l'ADEME. Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les chiffres issus de la matrice ComptaCoût® sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage). Les données sont issues de l'analyse ComptaCoût® 2023 de la CCFC . Elles sont établies sur la base de la répartition transmise par le SYVADEC.

Depuis 2014, la CCFC réalise une matrice des coûts.

	Coût complet = Somme des charges
	Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles
	Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
	Coût aidé = Coût partagé - Aides

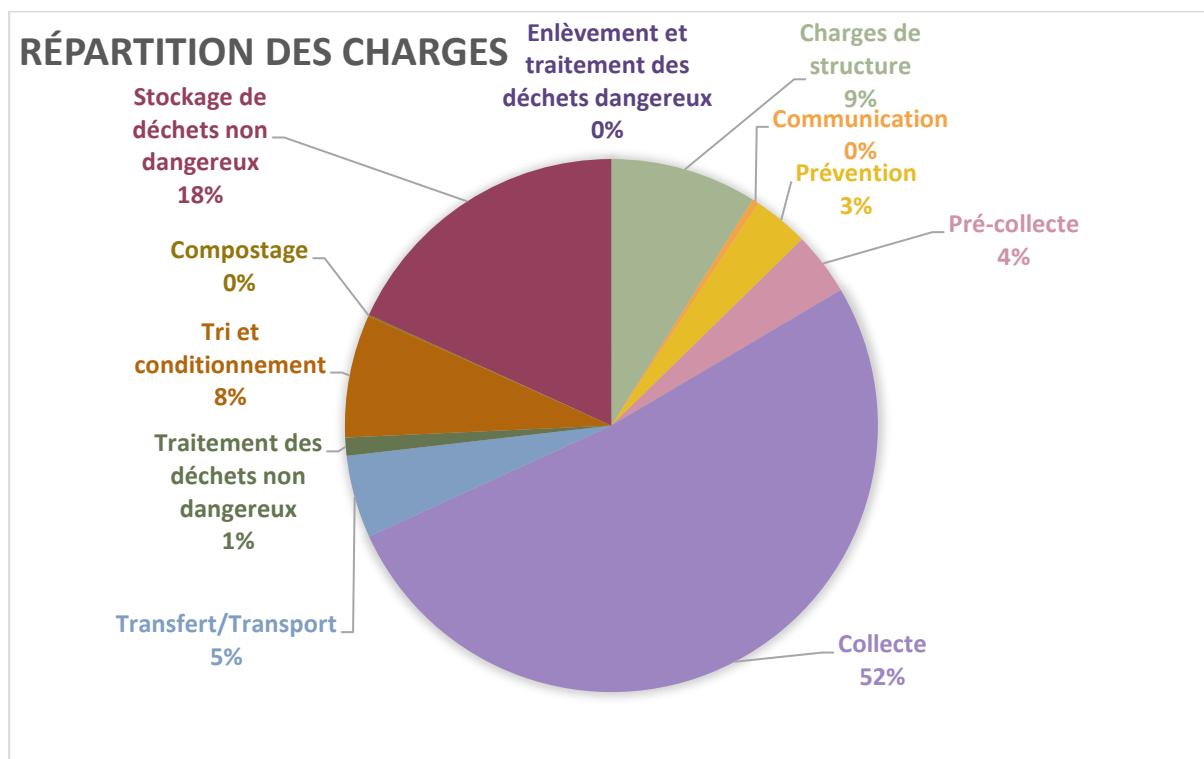
FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS

Tous les coûts sont exprimés en hors taxe et calculé selon la méthode comptacout© de l'ADEME

Type de coût	Définition	Coût 2022	Coût 2023
Cout aidé HT	Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. <i>C'est le coût qui reste à charge de la collectivité.</i>	2 222 293 € 170 €/ hab	2 304 599 € 175.5 € / hab
Coût complet	Totalité des charges hors TVA. <i>Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.</i>	2 555 845 €	2 584 859 €
Coût technique	Coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...)	2 464 842 €	2 528 719 €
Coût partagé	Coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes (filières papiers/emballages, DEEE, déchets dangereux, etc.). <i>La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les éco-organismes sur les coûts engagés par les collectivités.</i>	2 307 001 €	2 402 477 €
Financement déchets	Ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèteries...), hors budget général.	1 179 392 €	1 328 577 €
Participation budget général	Part du budget général de la collectivité qui finance le service déchets.	49 %	45 %
TOEM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.	1 171 045 € soit 90 €/hab couvre 45 % du coût complet (13 059 hab)	1 320 654 € Soit 101 € /hab couvre 50 % du coût complet (13 130 hab)

Selon la méthode comptacout© le taux de financement du service pour 2023 s'élève à 55 % contre 51 % en 2022. À titre de comparaison, en Corse Le niveau moyen de financement en 2022 (rapport entre financement et coût TTC) est de 80% avec des écarts importants entre collectivités : de 11 % à 100 %.

CHARGES ET PRODUITS



Le total des charges de la CCFC est de **2 584 859 €** en 2023 soit **197 €/ hab.** contre 2 555 845 € en 2022. La collecte représente de loin le poste de charge le plus important avec 52 % de part. En cause, la configuration du territoire qui se partage entre des zones de plaine et des zones montagne ainsi que l'état du réseau routier. Cela implique des temps de collecte plus longs et des manœuvres plus fastidieuses. L'autre poste de dépenses majoritaire est le stockage en ISDND qui enregistre 18 %. Le service est essentiellement financé par la TOEM.

Charges 2023	
Charges de structure	230 015 €
Communication	10 405 €
Prévention	87 630 €
Pré-collecte	98 689 €
Collecte	1 335 350 €
Transfert/Transport	129 609 €
Traitement des déchets non dangereux	28 360 €
Tri et conditionnement	192 464 €
Compostage	2 332 €
Stockage de déchets non dangereux	469 853 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	152 €
Total	2 584 859 €

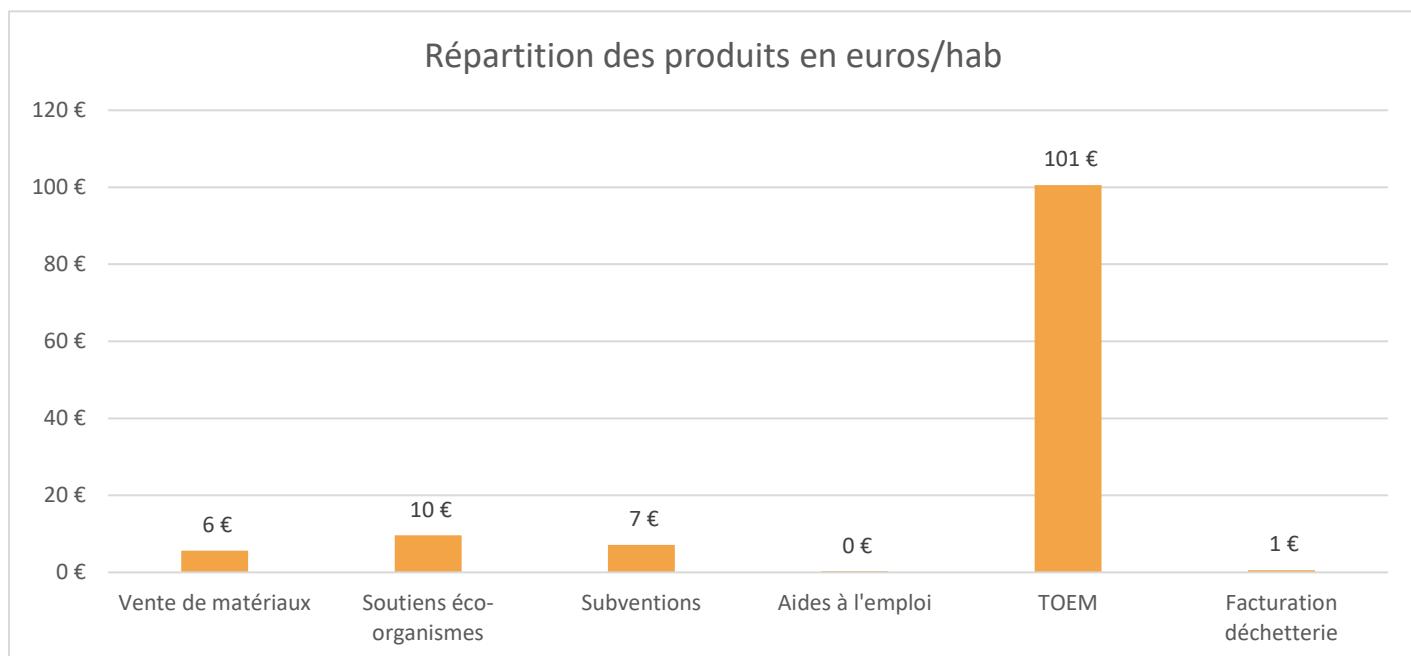
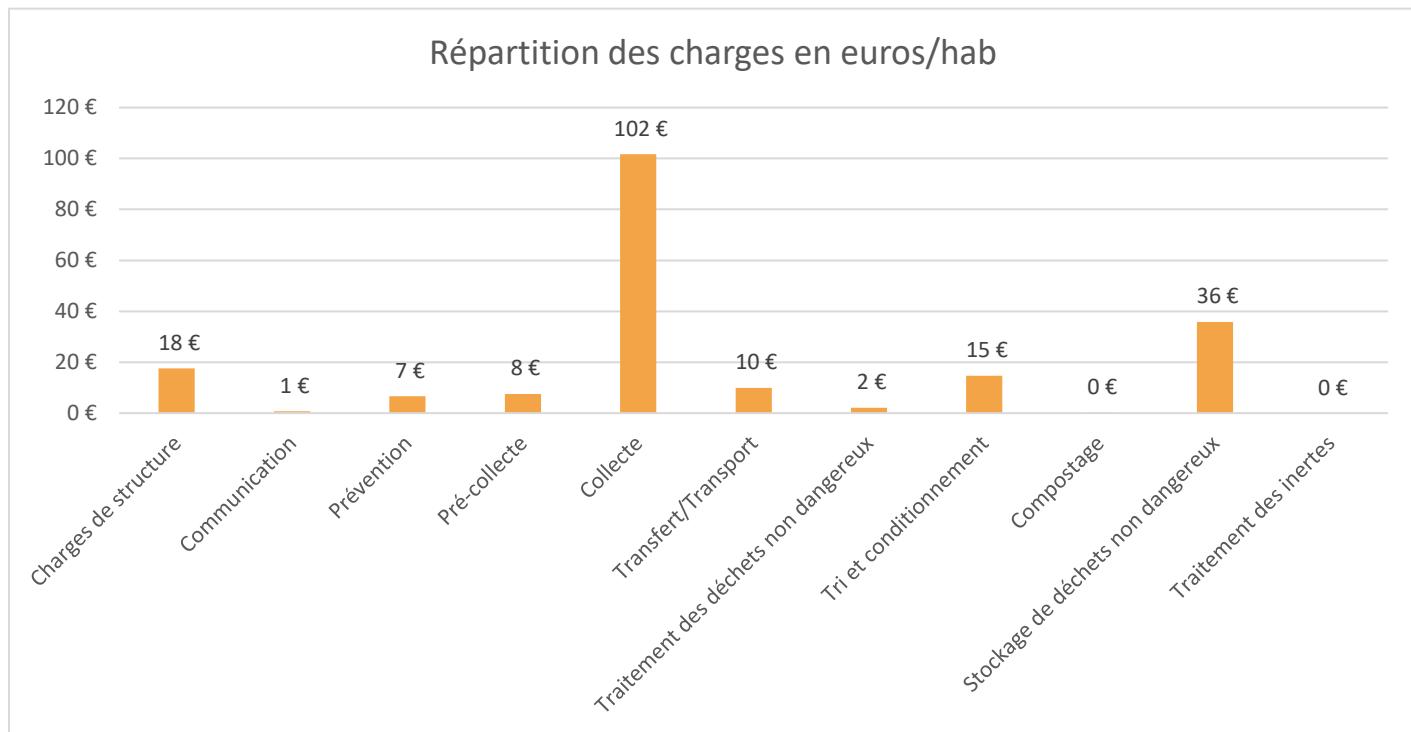
Produits 2023	
Vente de matériaux	73 634 €
Soutiens éco-organismes	126 242 €
Subventions	93 491 €
Aides à l'emploi	4 387 €
TOEM	1 320 654 €
Facturation déchèterie	7 923 €
Total	1 626 781 €

Pour éléments de comparaison :

- Au niveau national, la collecte représente 51 % des charges, le transport 10 % et le traitement 37 %.
- En Corse, la collecte représente 53 % des charges, le transport 11 % et le traitement 33 % (données 2019).
- À la CCFC, la collecte représente 52 % des charges, le transport 5 % et le stockage 18 %.

En conclusion, la CCFC se situe de manière globale en dessous des moyennes régionales et nationales.

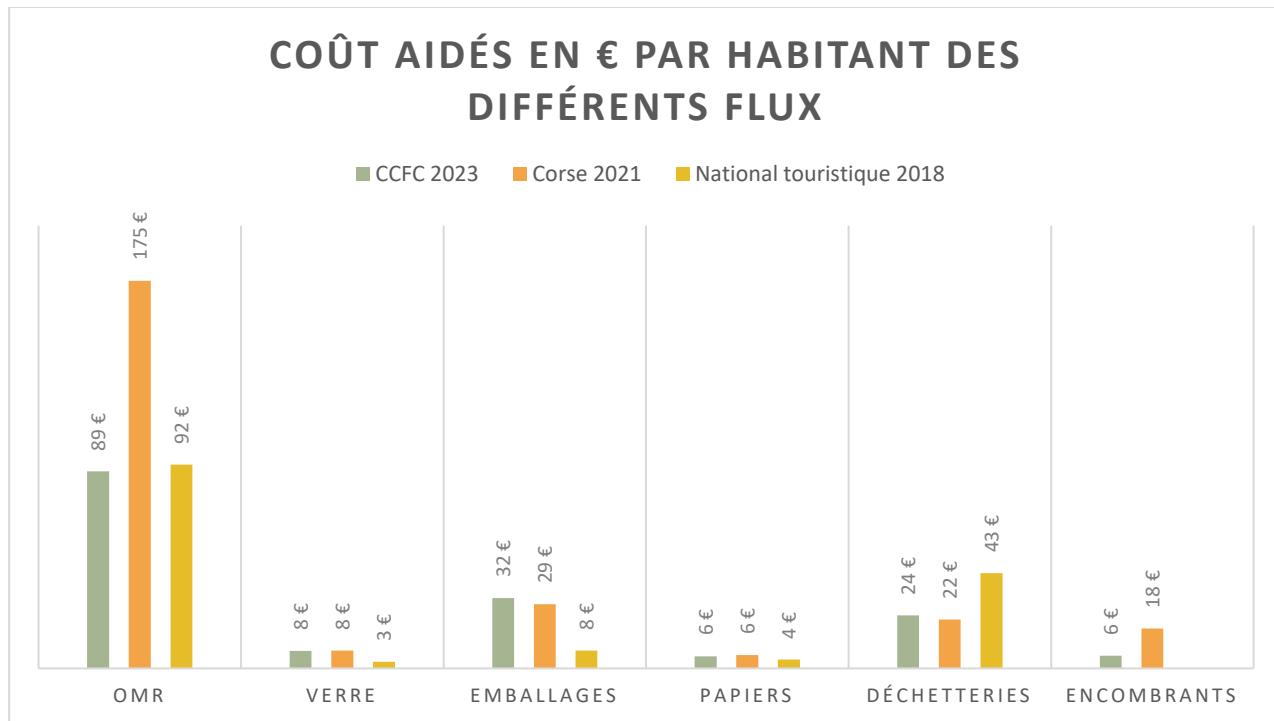
LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT



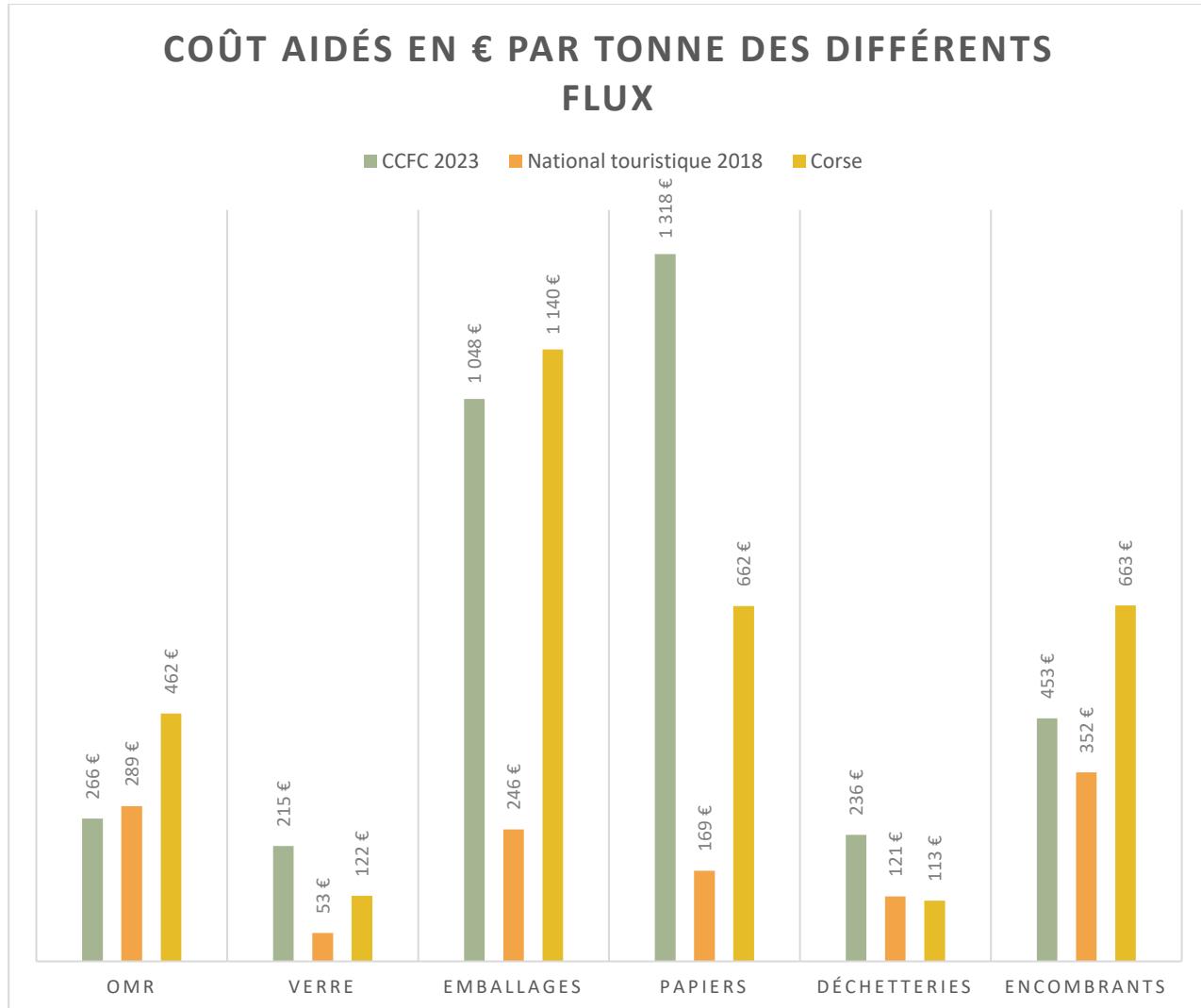
LES COÛTS AIDÉS

Le coût moyen* aidé 2022 en Corse est de 299 euros HT par habitant permanent pour une quantité de déchets collectés de 662 kg par habitant. (La moyenne nationale 2021, issue du référentiel national des coûts : coût aidé €HT/hab. en secteur touristique = 160 €HT/hab. et quantité de déchets = 767 kg/hab.) * : *coût moyen des 19 collectivités ayant renseigné leur matrice 2022 - moyenne pondérée en fonction de la population de chaque EPCI* @syvadec

En comparaison sur le territoire de la CCFC le coût aidé est de **175,5 €/hab.** il est donc inférieur à la moyenne régionale.



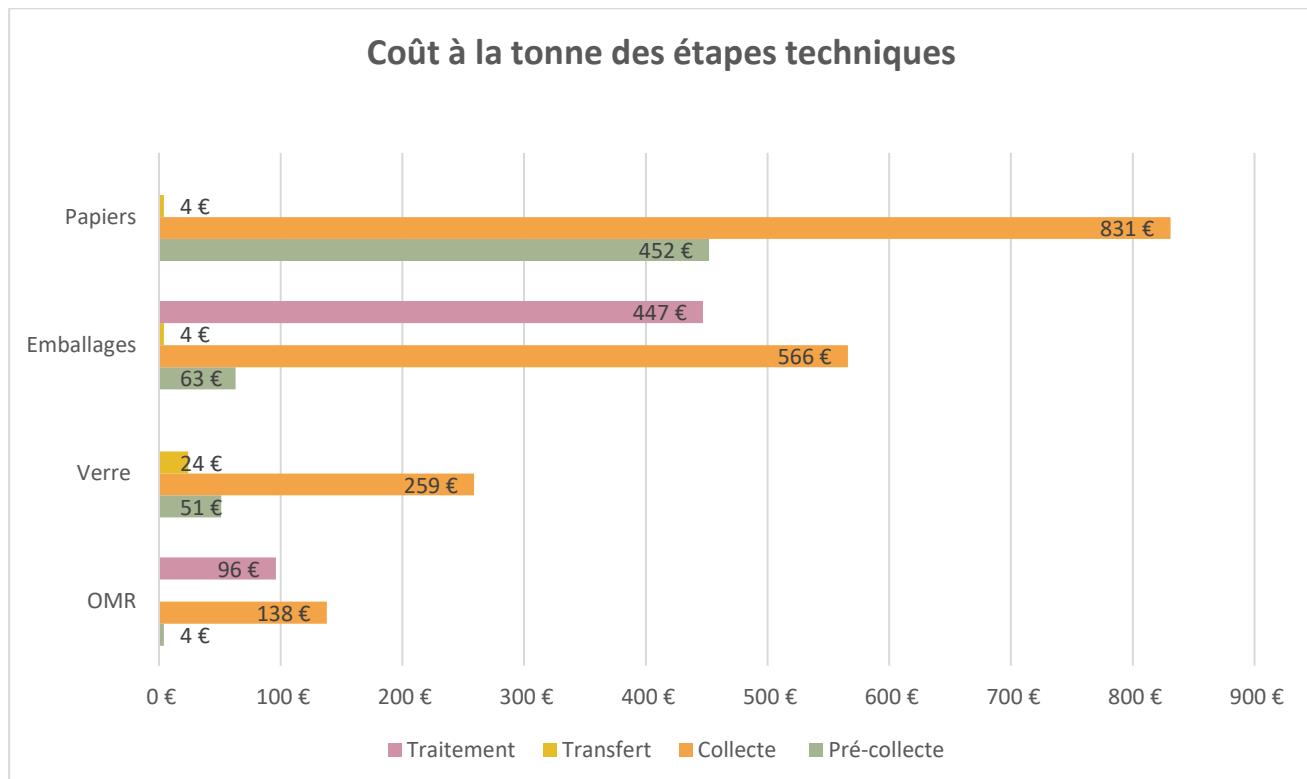
Le coût en Corse est 3 fois supérieur à la moyenne nationale tous types d'habitat confondu et 1,9 fois plus élevé que les collectivités situées en secteur touristique. Le coût est très lié aux quantités de déchets collectés : la quantité de déchets est supérieure à la moyenne nationale, tous types de milieux confondus mais reste inférieure à la quantité observée en secteur touristique.



Les coûts aidés par tonnes collectés sur le territoire de la CCFC sont inférieurs à ceux de la moyenne régionale pour les flux OMR, emballages et encombrants.

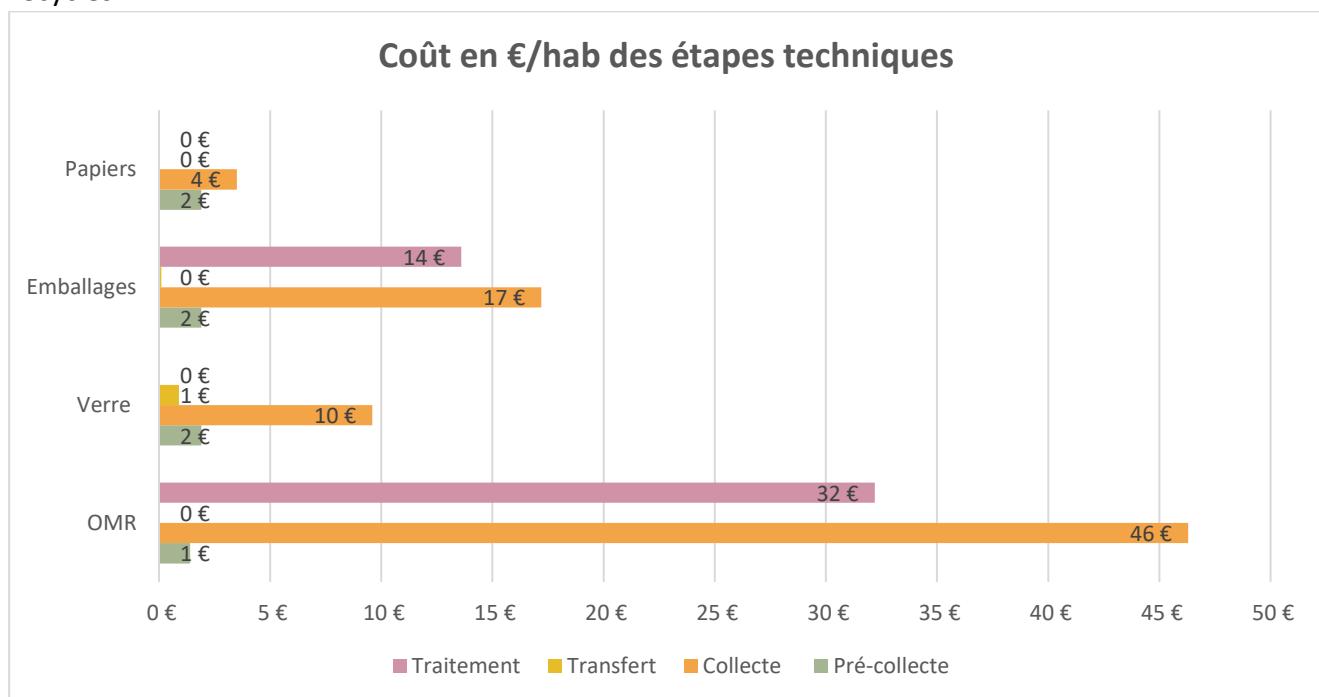
Le coût aidé des papiers et du verre sont plus élevés que la moyenne régionale en raison des faibles tonnages collectés en 2023. Le coût des déchèteries est également plus important que la moyenne régionale en raison de la présence de 2 installations sur le territoire dont une est gérée en régie.

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX



Sur le diagramme ci-dessus, les coûts de collecte à la tonne du papier ressortent incontestablement. Ils doivent être collectés à part selon les consignes de tri en Corse. En € par habitant, le coût moyen Corse est proche de la moyenne nationale pour des collectes en porte à porte mais le ratio de collecte étant globalement faible, le coût à la tonne est très élevé.

Par ailleurs, il n'y a pas de coût de traitement du verre et du papier puisqu'ils sont entièrement recyclés.



Chapitre 6

BILAN & PERSPECTIVES

BILAN 2023

- Optimisation de l'organisation et du rythme des collectes (en continu)
- Organisation de diverses actions de prévention (+ de 1500 personnes sensibilisées)
- Préparation de la mise en œuvre de la redevance spéciale
- Définition des axes et actions du 2nd PLPDMA
- Déploiement de nouvelle filière de tri à la déchèterie intercommunale
- Déploiement d'action pour améliorer la qualité du tri
- Campagne de communication auprès du grand public sur le tri
- Organisation d'opérations de sensibilisation à la réduction des déchets dans toutes les écoles du territoire
- Recrutement d'ambassadeurs du tri
- Déploiement d'actions de prévention sur le terrain
- Définition des orientations en matière de gestion des biodéchets
- Déploiement du programme Eco-événement

PERSPECTIVES 2024

- Réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) de l'atelier économie circulaire (ancien atelier bois)
- Poursuite de l'optimisation et de la réorganisation du rythme des collectes
- Mise en œuvre effective de la redevance spéciale pour les professionnels
- Finalisation et publication du 2nd programme de prévention 2023-2030
- Optimisation et réorganisation du fonctionnement de la déchèterie
- Définition des orientations pour la collecte des biodéchets et dépôt du dossier de demande de subvention
- Recrutement d'ambassadeurs du tri
- Déploiement d'actions de prévention sur le terrain
- Optimisation du fonctionnement de la déchèterie
- Déploiement de nouvelles filières

ANNEXES

ABREVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
CCFC : Communauté de communes Fium'Orbu Castellu
DASRI : Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchet Diffus Spécifiques
DEA : Déchet d'Eléments d'Ameublement
DEEE/D3E : Déchet d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA : Déchets ménagers et assimilés
HAB. : Habitants
ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
OM : Ordure Ménagère (couvercle gris)
OMA : Ordure Ménagère et Assimilés
OMR : Ordure Ménagère Résiduelle
PAV : Point d'Apport Volontaire
RS : Redevance spéciale
SPPGD : Service public de prévention et de gestion des déchets
SYVADEC : Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
VHU : Véhicules hors d'usage

GLOSSAIRE

Centre de stockage (ISDND) : mode de traitement ultime des déchets. Il s'agit de traiter et de stocker les déchets dans une installation dans des conditions optimales de sécurité.

Collecte : opération consistant en l'enlèvement des déchets de points de regroupement pour les acheminer vers un lieu de tri, de regroupement, de valorisation, de traitement ou de stockage.

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est généralement exprimé en € HT/hab pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en € HT/t, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.

Coût complet : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût, exprimé en € HT/t, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

Déchèterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

Eco-organisme : en France c'est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Encombrants : les déchets encombrants des ménages sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles. Les encombrants sont collectés via des bennes à « monstres » suivant un calendrier annuel. Elles sont retrouvées en déchetterie par les agents de la CCFC.

OMR : les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles hors collectes séparatives.

Pré-collecte : désigne l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

Valorisation matière : c'est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.